

UNIVERSITÉ PALACKÝ D'OLOMOUC

FACULTÉ DES LETTRES

Département des Études romanes

Veronika Čerbáková

**La situation des produits bio et des fermes biologiques sur le
marché tchèque et français**

Mémoire de licence

Directeur du mémoire: Ing. Michel Viland

OLOMOUC 2010

Université Palacký d'Olomouc

Faculté des Lettres

Déclaration

Místopřísežně prohlašuji, že jsem bakalářskou práci na téma: „Postavení bio produktů a ekofaremu na českém a francouzském trhu“ vypracovala samostatně pod odborným dohledem vedoucího práce a uvedla jsem všechny použité podklady a literaturu.

Je déclare que le présent mémoire de Licence est le résultat de mon propre travail et que toutes les sources bibliographiques utilisées sont citées.

Olomouc.....

Signature:.....

Université Palacký d'Olomouc
Faculté des Lettres

Remerciement

Ráda bych poděkovala Ing. Michel Viland, vedoucímu bakalářské práce za jeho vedení a profesionální pomoc.

J'aimerais bien remercier à Ing. Michel Viland, le directeur du mémoire de ces conseils et son aide professionnel.

Sommaire

INTRODUCTION	6
1 LES PRINCIPES, MÉTHODES ET TECHNIQUES.....	8
1.1 LA PRODUCTION VÉGÉTALE DANS L'AB	9
1.2 LES ÉLEVAGES DANS L'AB	10
1.3 LA CONVERSION À L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE.....	11
1.4 LES SPÉCIFICITÉS DE LA MÉTHODE BIODYNAMIQUE	14
2 L'INTRODUCTION DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE	15
2.1 L'INTRODUCTION EN FRANCE	15
2.2 L'INTRODUCTION EN RÉPUBLIQUE TCHÈQUE.....	18
3 LA PRODUCTION.....	20
3.1 EN FRANCE:	20
3.2 LA MOTIVATION DE DEVENIR AGRICULTEUR BIOLOGIQUE	25
3.3 LES ORGANISATIONS DE PRODUCTEURS EN FRANCE	26
3.4 LES ORGANISATIONS DE PRODUCTEURS EN RÉPUBLIQUE TCHÈQUE.....	30
4 LA RÉGLEMENTATION	32
4.1 LE COMITÉ DE RÉGLEMENTATION PERMANENT EUROPÉEN.....	32
4.2 LA COMMISSION NATIONALE DES LABELS ET DES CERTIFICATIONS	33
4.3 LES OBLIGATIONS GÉNÉRALES POUR LES AGRICULTEURS ET AUTRES OPÉRATEURS	33
4.4 LA PÉRIODE DE CONVERSION OBLIGATOIRE	36
4.5 LES DISPOSITIONS LÉGALES CONCERNANT LA TRANSFORMATION.....	36
4.6 LE LOGO ET ÉTIQUETAGE	37
5 LA TRANSFORMATION, COMMERCIALISATION, CONSOMMATION.....	40
5.1 LA TRANSFORMATION.....	40
5.2 LA COMMERCIALISATION.....	42
5.3 LA CONSOMMATION.....	46
6 LE MARKETING ET LES STRATÉGIES DES AGRICULTEURS BIOLOGIQUES POUR RÉUSSIR SUR LE MARCHÉ.....	50
6.1 ANALYSE DE LA SITUATION SUR LE MARCHÉ	50
6.2 LA QUALIFICATION DES OBJECTIFS	51
6.3 LA FORMATION DE LA STRATÉGIE MARKETING	51
6.4 LA RÉALISATION DE LA STRATÉGIE	51
6.5 ÉVALUATION ET LE CONTRÔLE	52
7 BILAN ÉCONOMIQUE	53
7.1 LES RÉSULTATS ÉCONOMIQUES.....	53
8 L'AVENIR DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE EN FRANCE ET EN RÉPUBLIQUE	

TCHÈQUE	55
8.1 LA PLACE DU BIO EN RESTAURATION	55
8.2 LA BIO EN RESTAURATION COLLECTIVE: DE FORTES PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT	56
8.3 LA BIO CRÉATRICE DE L'EMPLOIS	58
8.4 L'ENSEIGNEMENT, RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT	58
CONCLUSION	62
RESUMÉ	64
SUMMARY	65
ANOTACE	66
BIBLIOGRAPHIE	67
LISTE DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES.....	68
ANNEXES	69

INTRODUCTION

La vie dans les pays développés est marquée par une fulgurante croissance économique, accompagnée d'incessantes innovations technologiques et industrielles dans tous les secteurs, notamment l'agriculture.

L'Europe et les Etats Unis, afin de subvenir aux besoins alimentaires de populations de plus en plus nombreuses et exigeantes ont développé une agriculture dite conventionnelle. Elle est caractérisée par un haut degré de mécanisation et un usage intensif de pesticides et d'hormones de croissance pour augmenter les rendements et accroître la production.

Par contre, l'agriculture biologique est par définition un système de production agricole basé sur la gestion rationnelle du sol, dans le respect des cycles biologiques et de l'environnement. Elle tient compte des connaissances en écologie et aboutit à une production de qualité, équilibrée, plus autonome, plus économe et non polluante. Les règles de base sont l'interdiction des engrais chimiques, pesticides chimiques de synthèse et des organismes génétiquement modifiés.¹

Dans le cadre du présent mémoire, je voudrais montrer l'évolution vers l'agriculture biologique, parce que le nombre important de consommateurs prennent conscience du danger que représente les produits conventionnels pour leur santé et pour l'environnement, et veulent revenir vers des aliments sains, plus savoureux et plus respectueux de la nature.

Les principes de l'agriculture biologique ont été introduits en France, après la Seconde Guerre mondiale, par des consommateurs et des médecins inquiets des effets des aliments sur la santé humaine. Constatant l'augmentation de cancers et de maladies mentales, ils incriminaient les produits chimiques utilisés en agriculture et la transformation industrielle des productions agricoles.

L'agriculture biologique française est née en 1990. Les principes de ce système ont été posés en coopération de ministre de l'agriculture et des associations Libera et PRO-BIO. L'année 1990 a signifié l'avance essentielle dans l'évolution de l'agriculture biologique. Cette année les premiers moyens financiers ont été distribués pour encourager la naissance des fermes écologiques.

Au sein de l'Union européenne, le premier règlement sur l'agriculture biologique est entré en vigueur en 1992². L'agriculture biologique est réglementée au niveau international et définie légalement par de nombreux pays. Ces réglementations sont généralement basées sur les normes de la Fédération internationale des mouvements d'agriculture biologique (IFOAM), association internationale coordonnant les organisations actives dans le secteur bio. Les cahiers des charges des labels ne portent pas sur la qualité des produits, mais sur le respect de l'environnement. Plusieurs

¹ La site internet <http://agriculturebio.suite101.fr/article.cfm/le-plan--agriculture-biologique--horizon-2012->

² Règlement n° 2092/91

labels internationaux de reconnaissance pour ce type d'agriculture ont été définis, dont le Label AB en France et Label BIO en République tchèque.

Je concentre mon étude sur la situation des produits biologiques et des fermes écologiques sur les marchés français et tchèque, tout en exposant la différence entre les deux, du point de vue de la réglementation, de la distribution, de l'offre et de la demande. Je fais également mention de la contribution à la préservation de l'environnement, du bien-être animal et de la biodiversité.

La partie finale de mon mémoire traite de l'avenir de l'agriculture biologique, ses possibilités de développement et des risques possibles émanant de l'agriculture conventionnelle dans le futur.

1 LES PRINCIPES, MÉTHODES ET TECHNIQUES

L'agriculture biologique est un mode de production alternatif sans utilisation de produits chimiques de synthèse. C'est une démarche globale qui implique non seulement les végétaux et les animaux, mais l'ensemble du milieu où ils vivent. Les agrobiologistes apportent au sol une attention toute particulière car ils considèrent que de l'équilibre de ce milieu vivant et complexe dépend celui des plantes, des animaux et des hommes.

La Fédération internationale des mouvements d'agriculture biologique (IFOAM) a précisé dans un cahier des charges cadre les principaux objectifs de l'agriculture biologique:³

- produire des denrées agricoles de haute qualité nutritive en quantité suffisante;
- travailler en accord avec les écosystèmes naturels plutôt que de chercher à les dominer;
- promouvoir et diversifier les cycles biologiques au sein des systèmes agraires en respectant les micro-organismes, la flore et la faune des sols, les cultures et les animaux d'élevage;
- maintenir et améliorer la fertilité des sols à long terme;
- utiliser autant que faire se peut des ressources naturelles et renouvelables à l'échelon local;
- mettre en place des systèmes agricoles aussi autosuffisants que possible en ce qui concerne la matière organique et les éléments nutritifs;
- donner à tous les animaux d'élevage des conditions de vie leur permettant d'extérioriser leur comportement spécifique;
- éviter toute forme de pollution pouvant résulter d'une pratique agricole;
- maintenir la diversité génétique des systèmes agraires, de leur environnement, y compris la protection des plantes et animaux sauvages;
- permettre aux agriculteurs une juste rémunération, une satisfaction de leur travail et leur donner un environnement de travail sûr et sain;
- tenir compte de l'impact des techniques culturales sur l'environnement et le tissu social.

Les méthodes de l'agriculture biologique sont fondées sur l'entretien des êtres vivants du sol et notamment des bactéries et des vers de terre, grâce à des rotations culturales longues et variées,

³ Les sites officielles de l'organisation www.ifoam.org

des techniques culturales appropriées et le maintien d'un taux de matière organique élevé.

On privilégie les systèmes de production diversifiés, basés de préférence sur la polyculture-élevage et l'utilisation de races locales et de variétés résistantes aux maladies et aux ravageurs. La monoculture est proscrite et, sauf en maraîchage, il est très difficile de se passer d'élevage.

1.1 La production végétale dans l'AB

1.1.1 La fertilisation

Son objectif est de maintenir ou d'augmenter la fertilité des sols et leur activité biologique. Il s'agit de „nourrir le sol pour nourrir la plante“.

1.1.2 La rotation et assolement

La rotation, c'est-à-dire la succession planifiée de plusieurs cultures sur le même champ, est relativement longue: de six à douze années en polyculture-élevage. Elle intègre des espèces diverses: prairies, céréales, légumineuses, crucifères et plantes sarclées. Une bonne rotation est essentielle au maintien de la fertilité des sols.

1.1.3 Les associations végétales

Elles valorisent les influences bénéfiques des plantes les unes sur les autres.

1.1.4 La protection et lutte phytosanitaire

La lutte anti-parasitaire est d'abord préventive. Les agrobiologistes estiment qu'il „vaut mieux prévenir que guérir“. Pour cela, il est primordial d'utiliser et de choisir des variétés résistantes aux agents pathogènes, puis de renforcer leur autodéfense naturelle. La rotation des cultures permet de limiter naturellement le parasitisme et les maladies.

La production biologique de fruits est particulièrement difficile à maîtriser. Lutter contre les ravageurs et les maladies dans un strict respect des cahiers des charges est pratiquement impossible dans les vergers, sans mettre en péril les exploitations arboricoles. En effet, le parasite se manifeste surtout lorsqu'il y a un déséquilibre. On se préoccupe donc d'abord de la cause du mal plutôt que de ses symptômes. La lutte biologique, méthode utilisée depuis longtemps en agronomie classique, consiste à exterminer un parasite ou un insecte nuisible pour une culture par l'intermédiaire d'un de ses ennemis naturels.

1.2 Les élevages dans l'AB

Les animaux ont un rôle primordial dans les systèmes d'agriculture biologique:

- ils participent au recyclage des éléments nutritifs des exploitations agricoles;
- les déjections animales constituent une des principales sources de matière organique destinée à maintenir la fertilité des sols;
- les cultures fourragères permettent de diversifier les rotations et d'endiguer les problèmes d'adventices et de maladies dans les cultures suivantes.

1.2.1 Les conduites des élevages et logement

Les agrobiologistes prennent en compte non seulement les besoins physiologiques des animaux mais aussi les contraintes éthologiques. Si le climat et la structure de l'exploitation le permettent, les animaux sont élevés en extérieur. Dans ce cas des abris sont indispensables pour les protéger des excès climatiques. La claustration est interdite.

Les bâtiments sont conçus de telle sorte que les conditions de confort et d'hygiène soient acceptables avec suffisamment d'air et de lumière du jour. Chaque animal dispose d'un espace suffisant pour satisfaire ses besoins en mouvements et se reposer. Les mutilations comme l'écornage, le désonglage, le désailage et le débecquage sont généralement interdits.

1.2.2 Les races et sélection

On privilégie les races adaptées aux conditions locales en préservant la diversité génétique. Pour la sélection, on tient compte non seulement de la productivité mais aussi de la résistance des animaux.

1.2.3 L'alimentation

Elle est principalement issue de l'exploitation et choisie de telle sorte que les éleveurs puissent obtenir des performances économiques correctes avec des animaux en bonne santé. L'alimentation doit être variée et provenir de l'agriculture biologique (céréales, protéagineux..) ou de produits non cultivés comme les algues. Cependant exceptionnellement, en cas de mauvaise année climatique par exemple, si la totalité de la ration ne peut être issue de l'agriculture biologique, quelques aliments peuvent être achetés dans les circuits de l'agriculture conventionnelle.

1.2.4 Les soins vétérinaires

La prévention est la règle essentielle. Celle-ci passe d'abord par le choix d'espèces et de races adaptées, présentant les meilleures chances de résistance aux maladies, la recherche d'un

équilibre entre les animaux et leur environnement (sol, logement..), une alimentation équilibrée et le renforcement des défenses naturelles des animaux. En cas de maladies, les thérapeutiques employées sont : la phytothérapie, l'aromathérapie, l'homéopathie, la métallothérapie ou encore des produits végétaux insecticides et des produits minéraux simples. Occasionnellement, des vitamines de synthèse et des oligo-éléments sont autorisés. Certaines vaccinations sont obligatoires comme celles contre la rage ou la fièvre aphteuse. Les autres médecines classiques et notamment les vitamines de synthèse et les vaccinations non obligatoires ne sont administrées qu'à titre exceptionnel. Mais en cas d'intervention thérapeutique avec des produits chimiques de synthèse, les viandes et autres productions de l'élevage ne peuvent être commercialisées avec l'appellation „agriculture biologique“ avant un certain laps de temps. Les animaux qui subissent des interventions thérapeutiques répétées à base de produits chimiques de synthèse sont exclus du circuit de l'agriculture biologique.

1.3 La conversion à l'agriculture biologique

La conversion d'une parcelle est la phase pendant laquelle celle-ci est cultivée avec des méthodes agrobiologiques sans pour autant que les produits puissent être vendus sous le label „agriculture biologique“. Cette période préliminaire correspond au „délai de carence“, nécessaire à la disparition des résidus indésirables dans les terres. Le règlement européen a retenu une durée de conversion de deux ans, c'est-à-dire que seuls les produits de troisième récolte après l'arrêt de l'utilisation d'intrants chimiques, peuvent bénéficier du logo officiel „AB“, pour la plupart des cultures pérennes, cette période est de trois ans.

C'est un système structuré dont les différentes branches de production sont en harmonie. Le passage d'une exploitation agricole „conventionnelle“ à un mode de gestion biologique doit être préparé et raisonné avec soin puis mis en oeuvre progressivement. Chaque cas est différent et une bonne maîtrise technique est indispensable pour préserver l'équilibre financier de l'entreprise. Dans les systèmes céréaliers, l'introduction d'animaux est en général nécessaire.

Dans les zones de production peu intensives, les agriculteurs ont des pratiques traditionnelles assez proches de celles des agrobiologistes. Ils sont donc en mesure de modifier sans trop de difficultés leurs méthodes pour les mettre en conformité avec les cahiers des charges de l'agriculture biologique et mieux valoriser leurs produits. En revanche, la conversion est bien plus complexe dans les exploitations intensives ou spécialisées, en général sans ou avec peu de bétail.

1.3.1 Un diagnostic technique et économique

C'est effectué avant la préparation du programme de conversion afin de caractériser les atouts et les contraintes de l'exploitation et de son environnement économique (structures

commerciales et débouchés potentiels des productions). Une attention particulière est portée à l'état du sol, à la gestion de l'azote aux mauvaises herbes. Le bilan de l'état des parcelles se fait par un examen visuel du sol, de sa structure, de son profil cultural. Ce diagnostic implique aussi une évaluation de l'activité biologique. Pour cela le nombre des vers est un bon indicateur.

Un plan de fertilisation

C'est établi pour la période de reconversion après interprétation des résultats d'analyses. Il vise à corriger les carences du sol et les déséquilibres dus aux fumures minérales antérieures. L'estimation des besoins en fumure organique prend en compte la teneur en humus et l'activité biologique du sol. Le premier stade de la conversion consiste donc à préparer des engrais en traitant le fumier et un compostant les matières organiques d'origine diverse.

Modification de la rotation et de l'assolement

A partir du diagnostic, un plan de conversion progressif des parcelles est déterminé. L'agriculteur doit changer la structure de son exploitation en allongeant sa rotation. Il est généralement conduit à réduire la sole de certaines cultures comme le maïs ou la betterave à sucre et à augmenter celle des légumineuses, des plantes sarclées et des prairies temporaires. En polyculture-élevage, on commence le plus souvent par convertir les prairies permanentes et éventuellement les prairies temporaires, ainsi que les légumineuses annuelles. Après deux années, des productions rentables sont cultivées sur ces parcelles sans produits chimiques de synthèse et peuvent être commercialisées avec le logo „AB“. Le choix de ces cultures (céréales, lentilles,...) de la nature du sol et des possibilités de commercialisation. Il en résulte donc un compromis entre l'optimum agronomique et la rentabilité économique. Chaque années, des légumineuses sont implantées sur de nouvelles parcelles.

1.3.2 Les subventions gouvernementales à l'agriculture biologique

Les pays membres de l'UE peuvent demander une aide financière. Par exemple, les aides à la conversion en Autriche sont de l'ordre de 450 euros par hectare⁴. En France, l'aide est accordée sur une période de 5 ans et varie selon les cultures:⁵

- 100 euros par hectare et par an pour une surface en prairie permanente;
- 200 euros par hectare et par an pour une surface en prairie temporaire, céréales et oléo-agineux;

⁴ La site internete http://fr.wikipedia.org/wiki/Agriculture_biologique

⁵ La site internete http://fr.wikipedia.org/wiki/Agriculture_biologique

- 350 euros par hectare et par an pour une surface en culture légumière;
- 600 euros par hectare et par an en maraîchage.

Ensuite, en France, les agriculteurs bio peuvent bénéficier d'une aide au maintien. Ces aides sont cumulables avec les aides accordées à l'agriculture conventionnelle. Il existe, de plus, de nombreux programmes locaux d'aides à l'agriculture biologique et un crédit d'impôt réservés aux agriculteurs « biologiques ». Depuis l'adoption du règlement européen de 1992, de nombreuses exploitations se sont converties à ce nouveau type de production agricole.

Montant du tarif en République Tchèque:⁶

- 155 euros par hectare et par an pour une surface en terre arable;
- 71 euros par hectare et par an pour une surface en prairie permanente;
- 849 euros par hectare par an pour les vignes, jardins fruitiers et houblonnières.;
- 564 euros par hectare et par an en maraîchage et en herbes.

Les subventions payés en totale (en Kc):⁷

L'année	L	Subventions totales
1998	1	48 091 000
1999	1	84 168 000
2000	2	89 101 971
2001	2	167 966 104
2002	2	210 861 131
2003	2	230 810 809
	2	292 200

⁶ L'annuaire 2008, les sites officielles de PRO-BIO www.pro-bio.cz/cms/clanek/13135/data-ke-stazeni

⁷ Les sites officielles du ministère de l'Agriculture <http://eagri.cz>

004	000
2	285 828
005	855
2	304 995
006	064
2	540 395
007	786

1.4 Les spécificités de la méthode biodynamique

Cette méthode se singularise sur plusieurs points. Elle met en oeuvre non seulement des processus biologiques mais aussi des processus dynamiques de la nature. Ses objectifs sont de vivifier les sols et les plantes, en faisant intervenir des moyens pour rénover les forces vitales affaiblies, et de favoriser l'harmonie et l'équilibre de toutes les forces naturelles.

Les biodynamistes cherchent à mieux connaître les rythmes de la nature entre la terre, le ciel, l'eau et l'atmosphère: rythmes cosmiques, rythmes des saisons, rythmes de la journée. Ils réalisent les travaux agricoles en tenant compte si possible de ces rythmes.

Les périodes de travaux et d'emploi des préparations sont choisies en fonction des cycles lunaires (lune croissante ou décroissante), de la position des constellations mais aussi du moment de la journée.

Les biodynamistes accordent également un rôle essentiel à „la pensée positive“ de l'homme qui intervient notamment lors de la dynamisation et de l'emploi des préparations.

Les biodynamistes appliquent la réglementation européenne mais ont davantage d'exigences et s'imposent des contraintes supplémentaires. Toutefois, l'efficacité de leurs pratiques n'a pas été établie par des démonstrations scientifiques. La méthode biodynamique n'est utilisée en France que par environ 6 % des agrobiologistes.⁸ En revanche, elle est plus fréquemment pratiquée dans d'autres pays européens comme la Suisse, l'Allemagne ou les Pays-Bas.

⁸ <http://www.gralon.net/articles/commerce-et-societe/agriculture-et-peche/article-la-biodynamie-580.htm>

2 L'INTRODUCTION DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

Ses bases et ses méthodes sont dans la continuité de celles qui étaient utilisées par la plupart des paysans du siècle dernier. Cependant, l'agriculture biologique s'est formalisée dans un mouvement lorsque les premiers protagonistes de ce mode de production, souvent liés à des courants spirituels ou ésotériques, refusèrent, à partir de 1930, l'évolution matérialiste de l'agriculture. Par la suite, elle a évolué sous l'influence de divers courants sociologiques.

2.1 L'introduction en France⁹

Les principes de l'agriculture biologique ont été introduits en France, après la Seconde Guerre mondiale, par des consommateurs et des médecins inquiets des effets des aliments sur la santé humaine. Constatant l'augmentation de cancers et de maladies mentales, ils incriminaient les produits chimiques utilisés en agriculture et la transformation industrielle des productions agricoles.

Entre 1959 et 1995, le développement de l'agriculture biologique s'est fait en plusieurs étapes liées aux contextes socio-économiques et aux mouvements d'idées des époques correspondantes.

Les temps des pionniers

Deux courants contribuèrent à la pénétration en France de l'agriculture biologique:

- un courant pour la santé par l'alimentation, qui regroupait surtout des médecins et des naturopathes au sein de l'Association française pour une alimentation normale, créée en 1950 par un homéopathe, le Dr W. Bas. Les adhérents de l'AFRAN s'affirmaient aussi des défenseurs de la société paysanne et des valeurs qui lui sont traditionnellement attribuées: bon sens, goût de l'effort et du travail, gamille, patrie;
- un courant d'origine agricole lié à la Soil association qui préconisait la fertilité des sols par l'humus.

La convergence de ces deux mouvements favorisa la naissance, en 1959, du Groupement d'agriculteurs biologiques de l'ouest, puis l'Association française pour l'agriculture biologique, en 1962. L'AFAB était une amicale qui réunissait des agronomes (Jean Boucher, André Louis), des médecins et Raoul Lemaire, un négociant en grains, poujadiste actif.

En 1963, Lemaire et Boucher élaborèrent une méthode qui comporte, en particulier, l'utilisation de maërl, amendement marin dont le constituant principal est une algue calcaire: le

⁹ Catherine de Silguy (1991), L'agriculture biologique, Que sais-je ?, Presses Universitaires de France, page 12

lithothamme. Les résultats de cette méthode se révélèrent excellents sur les sols acides et granitiques en Bretagne.

Une structure commerciale, la Société Lemaire-Boucher, fut constituée pour la vente de ces substances d'origine marine. Elle développa des schémas d'intégration d'agriculteurs, en leur vendant des fertilisants et autres fournitures spécifiques à l'agriculture biologique et en assurant parfois l'écoulement d'une partie de leur production. Cette tendance fut contestée par ceux qui refusaient l'orientation trop commerciale de ce qui fut appelé la „méthode Lemaire-Boucher“.

L'essor et scissions

Des adeptes de l'agriculture biologique, dont André Louis et Mattéo Tavéra, refusaient l'orientation mercantile de Lemaire et Boucher. Ils fondèrent, en 1964, „l'Association européenne d'agriculture et d'hygiène biologique“ appelée aussi „Nature et Progrès“, se proposant de promouvoir toutes les méthodes d'agriculture biologique. Une nouvelle vague d'agriculteurs apparut. Après 1968, suite à des échecs de la méthode Lemaire-Boucher sur des terres calcaires, Nature et Progrès étendit progressivement son influence dans la mouvance écologique qui contestait la société de consommation ou l'économie productiviste.

Des coopératives de consommateurs furent organisées dans les villes. Des citoyens décidèrent de vivre et travailler à la campagne en choisissant souvent les systèmes agrobiologiques. Ces néo-ruraux relancèrent la dynamique du mouvement. Cependant, beaucoup de ces installations mal préparées se soldèrent par des échecs, ce qui contribua à ternir l'image de l'agriculture biologique.

De leur côté, les partisans de Lemaire et Boucher créèrent, en 1966, la Fédération nationale des syndicats de l'agriculture biologique. Cinq ans plus tard, celle-ci connut une première scission, lorsque Georges Racineux, agent commercial de la société Lemaire-Boucher dans l'Ouest, démissionna avec deux cents adhérents pour constituer l'Union française d'agriculture biologique. Les motifs de la rupture étaient d'ordre mystique et idéologique. Regrettant l'abandon par Lemaire et Boucher des bases spirituelles au profit d'une conception purement technique de l'agriculture biologique, Racineux décida de mener au sein de l'UFAB, un combat pour une philosophie „saine et réellement catholique“.

Abandonnée par son aile traditionaliste, la société Lemaire-Boucher renforça son organisation technique et commerciale. Elle a fondé un institut technique, prit en charge la commercialisation des céréales de ses clients et élaboré un cahier des charges pour les agriculteurs regroupés en une „Fédération européenne des syndicats agrobiologistes“ (FESA). La société Lemaire-Boucher disparut en 1979.

L'alliances et reconnaissance officielle

La création en 1972, à Versailles, d'une fédération internationale, l'IFOAM (International Federation of Organic Agriculture Movement) fut une étape décisive dans l'histoire de l'agriculture biologique.

En France on assista à d'autres tentatives de regroupement. Déplorant les rivalités entre la Société Lemaire-Boucher, le mouvement Racineux et Nature et Progrès, des agriculteurs avaient constitué des groupements départementaux ou régionaux, ouverts à toutes les méthodes de culture biologique et de commercialisation. Ces groupes indépendants décidèrent, en 1975, de se coordonner au sein de la FNAB.

A partir de 1976, une volonté de démarginalisation des producteurs s'affirma clairement. Au congrès de Nature et Progrès à Vichy, priorité fut alors donnée à l'obtention d'une reconnaissance officielle de l'agriculture biologique.

En 1980, la „Charte de Blois“ était promulguée. C'était une convention interprofessionnelle destinée à rassembler les règles communes acceptées par des agriculteurs, des fournisseurs, des transformateurs et des distributeurs. Elle précise des normes de qualité, établit un classement des produits de culture biologique avec l'attribution d'étoiles et prévoit des modalités de contrôle.

Enfin, le Comité interprofessionnel national de l'agriculture biologique fut fondé. Le CINAB tenta de rassembler l'ensemble des partenaires de la filière, de définir des règles et de les faire respecter. Mais bientôt, des dissensions se révélèrent et certains dénoncèrent le manque de démocratie interne du CINAB.

L'élaboration de la réglementation et divisions des organisations

La loi d'orientation agricole votée en 1980 fut complétée, en 1981, par un décret relatif à l'homologation des cahiers des charges. Puis la première commission nationale d'homologation des cahiers des charges de l'agriculture biologique fut mise en place en 1983.

A la même époque, les querelles intestines resurgirent au sein du mouvement des producteurs qui n'en finit pas de se diviser. Les fidèles de Lemaire-Boucher ne désertant pas, créèrent une autre structure: „Environnement-Alimentation-Progrès“.

En 1992 Interprofession Bio était créée qui rassemblait la plupart des organisations de la filière agrobiologique française. Et puis en 1995, Bio Convergence à l'initiative des principales organisations professionnelles de transformateurs et distributeurs.

2.2 L'introduction en République Tchèque

L'agriculture biologique tchèque est née en 1990. Les principes de ce système ont été posés en coopération avec le ministre de l'agriculture et les associations Libera et PRO-BIO. L'année 1990 a signifié une avance essentielle dans l'évolution de l'agriculture biologique. Cette année les premiers moyens financiers ont été distribués pour encourager la naissance des fermes écologiques. Les subventions ont continué jusqu'en 1992 et c'était probablement la raison principale de la croissance de la surface écologique jusqu'à 15 000 hectares. A cette époque il y avait cinq associations d'agriculteurs bio.

La décision du ministre de l'agriculture d'abolir les subventions a causé, dans les années 1993-1996, une stagnation de la surface biologique. Mais en même temps ceci avait un effet positif sur la qualité des produits bio, parce que beaucoup de fermes, qui ont exploité seulement pour obtenir des subventions, ont terminé leurs activités. Le nombre des associations a diminué par deux. En 1994, le ministère de l'agriculture a décidé d'introduire une marque déposée unitaire pour les produits biologiques, surtout en raison du marketing et de la promotion auprès du public. A cette époque, les grands distributeurs et commerçants ont commencé à opérer sur le marché tchèque et la notoriété des produits bio s'est aggrandie.

Les dernières deux démarches importantes étaient le renouvellement des subventions pour les fermiers écologiques en 1998 et la naissance de l'organisation indépendante de contrôle K.E.Z. en 1999. En 2000, le gouvernement a adopté une loi sur l'agriculture biologique¹⁰. Cette loi fixe des règles concernant la culture des plantes et l'élevage des animaux, la transformation, l'importation, l'exportation et l'étiquetage des produits et des aliments biologiques. La loi est dans le sens de la législation de l'Union européenne.

Évolution des surfaces cultivées en bio et du nombre d'exploitations engagées en bio:¹¹

	Nombr	Superficie	% de la
	3	480	-
	132	17 505	0,41
	135	15 371	0,36
	141	15 667	0,37
	187	15 818	0,37
	181	14 982	0,35
	182	17 022	0,40
	211	20 239	0,47

¹⁰ Règlement n° 242/2000 Sb

¹¹ La statistique du ministère de l'Agriculture de la RT www.eagri.cz

	348	71 621	1,67
	473	110 756	2,58
	563	165 699	3,86
	654	217 869	5,09
	721	235 136	5,50
	810	254 995	5,97
	836	263 299	6,16
	829	254 982	5,98
	963	281 535	6,61
	1316	312 890	7,35

3 LA PRODUCTION

3.1 *En France:*

En 2008, on a recensé 13 298 exploitations en agriculture biologique certifiée, c'est 2,4% des exploitations françaises. Ca signifie une augmentation de 11% par rapport de l'année 2007.¹² La plupart des agriculteurs ont accepté de se conformer à la réglementation européenne et aux systèmes officiels d'enregistrement et de contrôle. Toutefois, certains agriculteurs, notamment parmi ceux qui vendent leur production directement aux consommateurs, ont choisi de rester en dehors de ces systèmes. Ils évitent ainsi le paiement des frais de certification et de contrôle. Ils ne peuvent donc ni se référer à l'agriculture biologique sur les étiquetages et les publicités ni valoriser leurs produits avec le logo „AB“. Ils ne sont pas non plus répertoriés.

La production biologique diversifiée:¹³

- 41% des exploitations biologiques cultivaient des céréales et oléo-protéagineux (40% pour les céréales);
- 62% avaient des surfaces toujours en herbe ou des cultures fourragères;
- 37% pratiquaient l'élevage;
- près d'1/4 avait un troupeau de vaches laitières ou allaitantes;
- plus de 46% produisaient des fruits et/ou des légumes frais;
- 17% avaient des vignes et 6,5% cultivaient des plantes à parfum, aromatiques et médicinales.

Les principales productions végétales sont les céréales panifiables (blé, seigle, épeautre), les légumineuses (pois, soja, lentille, haricot), les produits maraîchers, les pommes de terre, le vin et les plantes médicinales. La production de fruits est assez restreinte en raison des obstacles techniques rencontrés par les arboriculteurs.

En production animale, les exploitation avec bovins et surtout vaches laitières sont bien représentées. Certaines fermes sont orientées vers l'élevage ovin et caprin. Les porcs sont rares. En revanche, les volailles bien valorisées à la vente intéressent de nombreux agriculteurs.

¹² Les chiffres de l'Agence Bio, le dossier Communication, presse; www.agencebio.fr

¹³ Les chiffres de l'Agence Bio, le dossier Communication, presse; www.agencebio.fr

3.1.1 Un développement régional contrasté

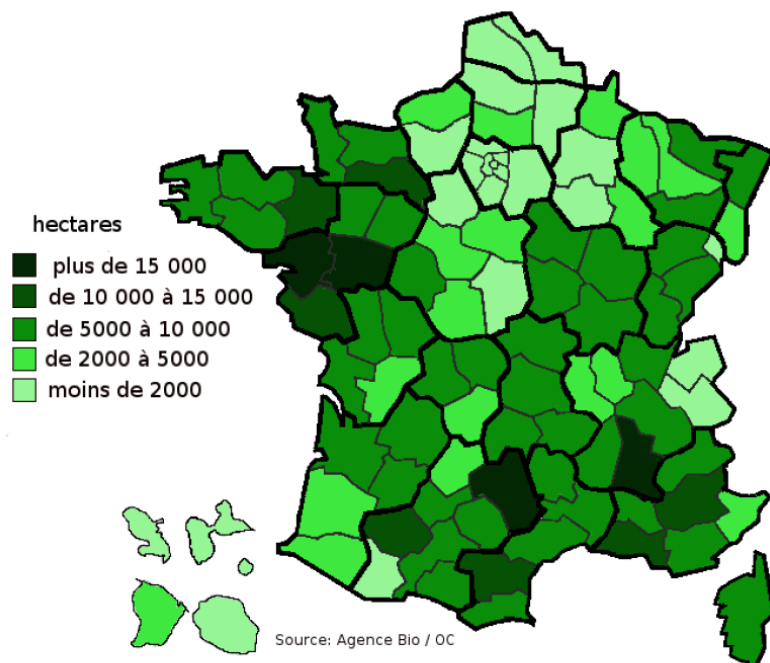
Les zones d'implantation des agriculteurs sont principalement dans les régions de polyculture-élevage et de maraîchage. Près de 60% d'entre eux sont établis dans sept régions de l'ouest et du sud. En 2008, plus de 60% des surfaces et les 2/3 des exploitations bio étaient localisées dans sept régions comptant chacune plus de 1 000 exploitations certifiées: Rhône-Alpes, Midi-Pyrénées, Pays de la Loire, Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA), Aquitaine et Bretagne.¹⁴

Avec 67 822 ha certifiés, la région Midi-Pyrénées était, en 2008, la première région française en terme de surfaces certifiées devant la région Pays de la Loire.

Le nombre d'exploitations engagées en agriculture biologique en 2008, a progressé dans l'ensemble des régions françaises, dans des proportions allant d'à peine 1% en Picardie à +30,8% en Alsace et +41,6% pour l'Outre-mer.

Les surfaces ont évolué de manière très contrastée allant du triplement dans l'ensemble des départements d'Outre-mer à une hausse de +28,2% en Corse jusqu'à un recul de -4,5% en région Limousin.¹⁵

Répartition départementale des surfaces en mode de production biologique¹⁶

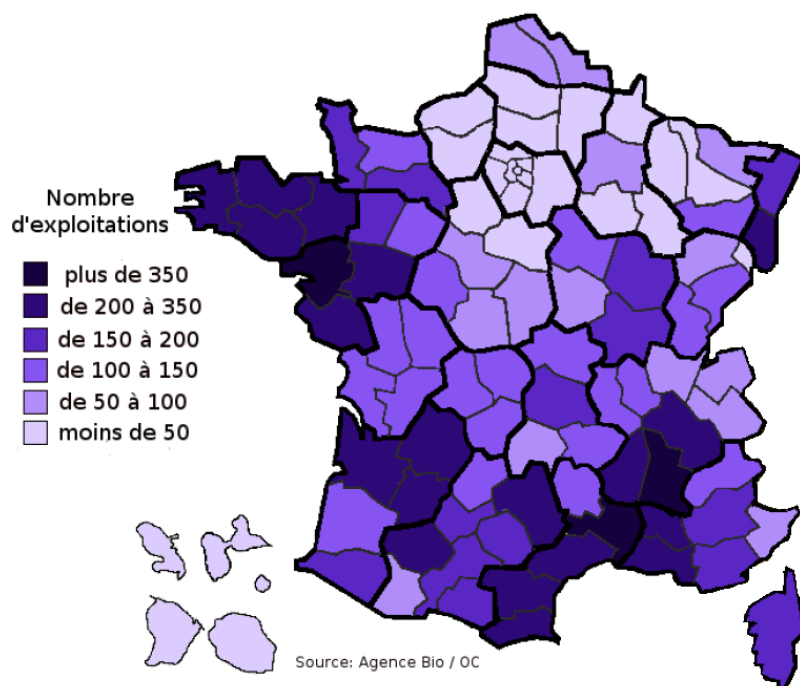


¹⁴ Les sites officielles de l'Agence Bio www.agence.bio.fr

¹⁵ Les sites officielles de l'Agence Bio

¹⁶ Les sites officielles de l'Agence Bio

Répartition départementale du nombre d'exploitations biologiques engagées en 2008¹⁷



3.1.2 L'état actuel de l'agriculture biologique tchèque

De nos jours l'agriculture biologique est un système agricole stabilisé, protégé par l'État et c'est une bonne alternative de l'évolution de l'agriculture.

Dans les années 2007 et 2008, des campagnes massives pour les consommateurs des super et hypermarchés ont joué un rôle important, parce-qu'elles ont lancé de nouvelles marques biologiques privées.

Il y a quelques exemples de chaînes commerciales présentes sur le marché tchèque, qui ont lancé leur marque biologique: Tesco.....Organic

Billa.....Naše Bio (Notre Bio)

Penny Market.....Bio style

Albert.....Albert Bio

En 2008, le gouvernement a mobilisé des subventions pour la réalisation de campagnes informatives de l'éducation populaire pour promouvoir les produits biologiques. Jusqu'à 2010, le ministère de l'agriculture va investir 28 millions Kc¹⁸ (1,08 M €) pour augmenter l'information des

¹⁷ Les sites officielles de l'Agence Bio

¹⁸ L'annuaire 2008, les sites officielles de PRO-BIO www.pro-bio.cz/cms/clanek/13135/data-ke-stazeni

consommateurs sur les avantages de l'agriculture biologique.

Non en dernier lieu, l'agriculture biologique est encouragée par la demande des consommateurs, qui manquent sur le marché de produits frais, par exemple des fruits et légumes, du lait, des produits laitiers et de la viande.

Des chiffres clés de l'an 2008 montrent qu'en République Tchèque il y a 1766 fermes et 375 producteurs bio et l'agriculture biologique prend 7,84% de la surface agricole totale. La taille moyenne des fermes écologiques en Tchèque est 190 hectares. Les fermes de 10 à 50 hectares font 26,4 % du nombre total. Cependant, la taille moyenne est plus grande que la taille des fermes en France. I y sont surtout des fermes familiales.¹⁹

L'agriculture biologique dans les régions tchèques

Les zones d'implantation des agriculteurs sont principalement dans les régions montagneuses et dans les régions situées sous les montagnes avec l'élevage des moutons et des vaches. Si on voit la part de l'agriculture biologique par rapport à surface agricole totale, sept régions surmontent la moyenne république: Karlovarský (41 %), Liberecký (17,7 %), Zlínský (15 %), Moravskoslezský (13,8 %) et Ústecký (12,5 %). Les jardins sont nombreux dans les régions Jihomoravský, Olomoucký, Zlínský et Středočeský. Les vignes sont surtout en Moravie du sud.²⁰

L'ordre des régions selon le nombre d'exploitations engagées en bio (juillet 2008):²¹

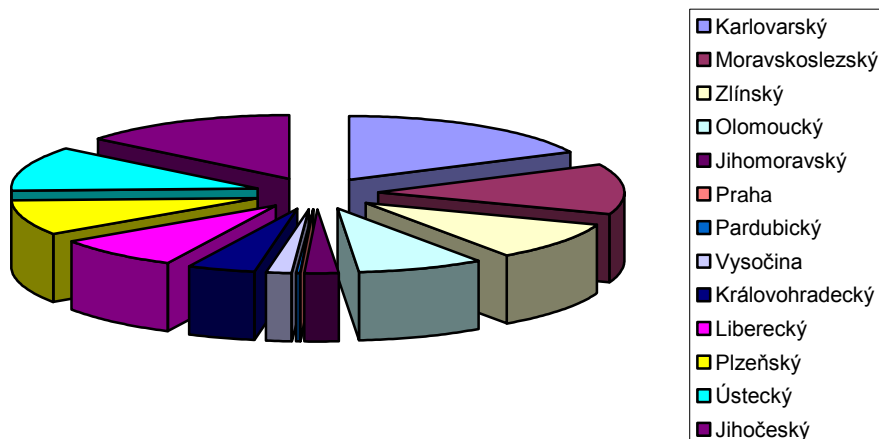
Région	Nombre des exploitations
Jihočeský	225
Zlínský	196
Plzeňský	164
Moravskoslezský	158
Olomoucký	142
Karlovarský	141
Jihomoravský	130
Liberecký	123
Ústecký	116
Královehradecký	107
Vysočina	101
Středočeský	87
Pardubický	56
Praha	17

¹⁹ L'annuaire 2008, les sites officielles de PRO-BIO

²⁰ L'annuaire 2008, les sites officielles de PRO-BIO

²¹ L'annuaire 2008, les sites officielles de PRO-BIO

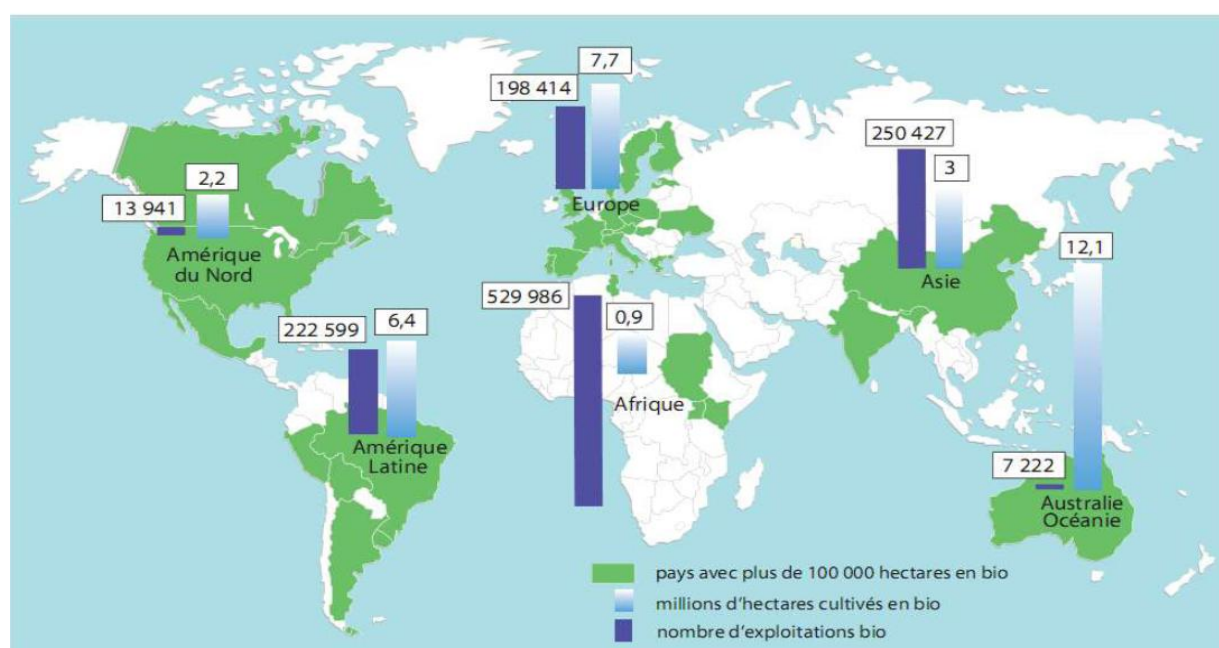
Répartition régionale des surfaces en mode de production bio en 2007



3.1.3 La vue d'ensemble de la situation actuelle dans le monde et dans l'UE

Ce type d'agriculture est pratiqué dans une centaine de pays et on observe un développement dynamique, en particulier dans les pays en développement de l'hémisphère sud et dans ceux d'Europe centrale et orientale. Son expansion est en grande partie liée aux forces du marché en raison de la demande croissante de produits Bio.

Répartition des surfaces en mode de production biologique dans le monde en 2007 (en millions d'hectares)



En 2007, la superficie consacrée à l'agriculture biologique représente environ 4% de la superficie agricole utilisée totale de l'UE, avec une légère tendance à la hausse.

L'Autriche rassemblait à elle seule la moitié des producteurs. L'essor de l'agriculture biologique a été considérable dans ce petit pays où la volonté politique est forte pour encourager la conversion. C'est le pays qui enregistre la plus forte proportion de surface biologique par rapport à la superficie agricole utilisée totale.

Le développement est remarquable aussi dans d'autres pays. Au Danemark, l'essor est fortement lié à la demande des consommateurs. Dans la plupart des supermarchés, il est possible de s'approvisionner en produits Bio, notamment en légumes et produits laitiers. On estime que 20% des produits alimentaires vendus au Danemark sont issus de l'agriculture biologique.

La comparaison de la part de la superficie agricole totale de chaque État membre dans la superficie totale consacrée à l'agriculture biologique dans l'UE montre que l'Italie totalise quasiment 18% de l'ensemble des cultures biologiques dans l'UE. L'Espagne et l'Allemagne suivent avec des parts d'environ 14% (l'année 2005).

En Allemagne. De nombreux fermiers pratiquent la vente directe et sont présents chaque semaine sur les marchés. Certains supermarchés ont aussi une gamme de produits provenant de l'agriculture biologique. Par ailleurs, un important producteur d'aliments pour bébés a choisi de s'approvisionner exclusivement en produits Bio.

Prairies et pâturages exceptés, ce sont les cultures annuelles qui constituent la part la plus élevée de la production biologique. Néanmoins, dans les États membres du Sud, les cultures permanentes représentent un pourcentage significatif du total des cultures biologiques.²²

Parts de marché des produits bio dans l'Union européenne en 2008²³

- 6 % et + : Danemark et Autriche;
- 4 à 5 % : Suède;
- 3 à 4 % : Allemagne, Grèce et Luxembourg;
- 2 à 3 % : Pays-Bas;
- 1 à 2 % : Belgique, France, Italie et Royaume-Uni;
- 0,5 à 1 % : Finlande et Hongrie;
- 0 à 0,5 % : Bulgarie, Espagne, Estonie, République Tchèque, Slovaquie, ...

3.2 La motivation de devenir agriculteur biologique

Pour la plupart des candidats à l'agriculture biologique ce choix correspondait à une éthique.

²² Les chiffres de l'Agence Bio, le dossier Communication, presse; www.agencebio.fr

²³ Les chiffres de l'Agence Bio, le dossier Communication, presse; www.agencebio.fr

Ils étaient en quête d'une harmonie qui commence par une certaine qualité des relations avec la nature.

Dans la période récente, les raisons invoquées sont davantage liées à une prise de conscience des problèmes environnementaux. De jeunes agriculteurs ressentent un malaise à utiliser massivement des produits de traitement et des engrais chimiques. Les risques de pollution qui en résultent leur donnent mauvaise conscience. Enfin, depuis quelques années, les aides à la conversion, octroyées dans le cadre des mesures agroenvironnementales de la nouvelle politique agricole de l'Union européenne, sont déterminantes dans le choix des agriculteurs pour ce mode de production.

Les agrobiologistes sont généralement bien formés et souvent des observateurs passionnés, en recherche perpétuelle. Ils expriment une satisfaction à fournir aux consommateurs des denrées alimentaires qu'ils estiment plus saines et obtenues avec des méthodes plus douces pour l'environnement que celles de l'agriculture conventionnelle. C'est donc un véritable idéal qui les anime et qui va bien au-delà de l'utilisation ou de la non-utilisation de produits chimiques de synthèse.

H.P.Rusch, l'un des précurseurs de l'agriculture biologique a souligné clairement: *„Nous avons besoin d'armes spirituelles pour le combat de l'ère biologique à venir...Celui qui croit qu'il suffit pour faire de l'agriculture biologique de renoncer aux engrais chimiques, de pratiquer le compostage en surface, de ne plus effectuer de traitements toxiques et d'acheter des engrais organiques, celui-là se trompe. Il ne suffit pas seulement de ne plus croire aux recettes à base d'engrais et de traitements chimiques, mais bien de renoncer à toutes les recettes.“*²⁴

Ceux de la nouvelle génération sont dans l'ensemble moins radicaux. Certes ils dénoncent les excès du productivisme, mais ils reconnaissent parfois le réel progrès économique et social engendré par la modernisation de l'agriculture. Ils considèrent qu'il faut être performant et qu'il est parfois nécessaire de s'endetter pour investir et de s'organiser pour s'adapter aux marchés.

Cependant, d'un pôle à l'autre, les protagonistes de ce mode de production sont tous d'accord pour souligner que l'agriculture intensive présente aujourd'hui des inconvénients économiques, sociaux et surtout pour l'environnement.

3.3 Les organisations de producteurs en France

L'agrobiologie se caractérise, à l'instar de l'agriculture conventionnelle, par une kyrielle de structures professionnelles dont les objectifs sont la défense et la promotion de l'agriculture biologique. On distingue les organisations indépendantes des firmes commerciales et celles qui sont

²⁴ Catherine de Silguy (1991), L'agriculture biologique, Que sais-je ?, Presses Universitaires de France, page 23

liées à de telles firmes, parfois par des relations contractuelles proches des systèmes d'intégration. Ces organisations assurent en général aux agriculteurs, un service de vente de semences, d'engrais et de produits de traitements non chimiques, ainsi que la commercialisation d'une partie de leurs productions. Elles ont recruté des « technico-commerciaux » qui dispensent des conseils techniques, intégrant l'utilisation des produits qu'elles vendent.

3.3.1 Les groupements régionaux et départementaux

Ces structures rompent l'isolement des agriculteurs. Elles leur apportent un appui technico-économique et parfois une aide à la commercialisation. Les groupements départementaux sont ouverts à tous les producteurs. Ils favorisent les rencontres et les concertations. Leurs bureaux sont fréquemment situés dans les chambres d'agriculture qui mettent parfois à leur disposition des techniciens.

3.3.2 La FNAB: un syndicat professionnel

La Fédération nationale d'agriculture biologique est une organisation syndicale dont la vocation est la défense des intérêts économiques, juridiques et moraux des professionnels de l'agrobiologie, aux niveaux national et international.

Elle s'est donnée pour missions la préservation de l'éthique de l'agriculture biologique, la valorisation des produits auprès des consommateurs et la défense du revenu des producteurs (notamment la lutte contre le faux bio). Cette fédération anime le réseau des groupements régionaux de producteurs, leur fournissant des informations réglementaires, économiques et syndicales (publication d'une revue trimestrielle). Des commissions de travail rassemblent des représentants de ces groupes régionaux. Elles étudient les problèmes techniques, commerciaux et organisationnels.

3.3.3 Les organismes gestionnaires de marque

Jusqu'à la mise en application de la réglementation européenne, ces organismes avaient un rôle primordial. En effet, après l'obtention de l'homologation de leur cahier des charges par le ministère de l'Agriculture, ils offraient à leurs adhérents une labellisation officielle de leurs produits, sous réserve du respect des règles des cahiers des charges.

Désormais, ils n'ont plus la même responsabilité. Leur principale action est de gérer et promouvoir leur marque commerciale. Les services qu'ils rendent aux agriculteurs se sont donc amenuisés. Certains d'entre eux ont quitté ces organisations afin d'éviter le paiement d'une cotisation annuelle ou de redevances pour l'utilisation de leur marque. Ils ont choisi d'être indépendants et de s'adresser directement aux organismes certificateurs auxquels ils doivent acquitter le coût de la certification et du contrôle.

Ces organismes sont fragilisés par la nouvelle donne réglementaire et doivent faire face à

une difficile adaptation. Autrefois, point de passage obligé des producteurs, ils sont en quête d'une nouvelle identité. Malgré les difficultés qu'ils affrontent avec le départ d'une partie de leurs adhérents, les organismes gestionnaires restent encore nombreux.

Les organisations nationales

Les cinq organisations présentées ci-dessous rassemblaient environ la moitié des producteurs en 1995. Ce sont des associations loi 1901.

Nature et Progrès est, de loin, l'organisation la plus importante avec environ 1000 agriculteurs adhérents en 1995. Elle rassemble aussi des transformateurs et des consommateurs de produits issus de l'agriculture biologique. Cette organisation est structurée en un réseau d'une cinquantaine de groupes régionaux ou départementaux qui organisent des rencontres, des expositions des conférences, des visites de ferme...

Elle se veut ouverte et s'intéresse tout particulièrement aux liens entre agriculture, alimentation, santé et environnement mais aussi aux projets agro-écologiques dans le tiers-monde. Elle édite une revue, dispose d'un service librairie par correspondance et organise des marchés, des expositions ainsi que le salon Marjolaine, le plus grand rendez-vous biologique européen qui se tient chaque automne à Paris.

Biofranc fut créé en 1990. La marque est attribuée par le conseil d'administration élargi parfois à des représentants de consommateurs et de distributeurs. Pour l'attribution de sa marque, Biofranc a des exigences dépassant celles de la réglementation européenne, notamment pour la volaille.

Demeter gère les marques collectives internationales de l'agriculture biodynamique: Demeter, Demeter en conversion et Biodyn. Les marques sont concédées par des assemblées régionales qui réunissent tous les membres et consommateurs représentant de Demeter France. Pour l'attribution de ses marques, Demeter a des exigences dépassant celles de la réglementation européenne. Ses cahiers des charges plus restrictifs reprennent les grandes lignes de ceux utilisés par les associations d'agriculture biodynamique des autres pays. Demeter comptait près de 200 producteurs certifiés en 1995.

Les organisations spécialisées pour les plantes aromatiques, condimentaires et médicinales

Les SIMPLES (*Syndicat inter massif pour l'économie des simples*) est un syndicat, créé en 1982, qui réunit des producteurs, ramasseurs et transformateurs de plantes aromatiques, condimentaires, médicinales et huiles essentielles, installés exclusivement dans les zones de montagne: Alpes, Corse, Jura, Massif central, Pyrénées.

La marque est octroyée par le conseil d'administration et un délégué de massif. Pour

l'attribution de sa marque, SIMPLES a des exigences dépassant celles de la réglementation européenne. Le respect de ces exigences est assuré par les membres de ce syndicat.

Des organisations régionales

Ces organisations bénéficient parfois d'une notoriété particulière grâce à leur identité régionale. L'une des plus connues est Biobourgogne.

Biobourgogne est une marque régionale déposées en 1982 par la Confédération générale des agrobiologistes de Bourgogne. Cette marque est attribuée par un comité de plusieurs personnes (producteurs, transformateurs-distributeurs et consommateurs). Ses cahiers des charges sont plus restrictifs, avec des exigences plus contraignantes que celles de la réglementation européenne.

3.3.4 L'interprofession Bio: association interprofessionnelle

Interprofession Bio rassemble la plupart des producteurs et autres acteurs de la filière Bio, à l'exception des transformateurs et distributeurs qui ont créé leur organisation particulière spécifique: Bio Convergence.

Interprofession Bio s'est fixé trois objectifs:

- développer l'agriculture biologique française;
- valoriser l'agriculture biologique par ses aspects écologiques, sociaux, humanistes et économiques;
- mettre en place toutes les actions, dans le respect de l'éthique de l'agriculture biologique, pour faire connaître et promouvoir les produits issus de l'agriculture biologique.

Cette association a constitué diverses commissions nationales de travail et incite à la constitution d'interprofessions régionales sur tout le territoire français.

IFOAM: une organisation internationale - . Les membres sont des organisations de producteurs, de transformateurs, de distributeurs, des institutions de recherche, de formation et d'information. Des individus et des entreprises privées peuvent adhérer à la fédération en tant que membres associés. L'organe suprême de l'IFOAM est l'Assemblée générale qui se réunit tous les deux ans et élit un nouveau conseil d'administration. Elle constitue un réseau d'échanges d'informations, dirigé par un bureau exécutif.

Les objectifs de cette fédération sont:

- les échanges de connaissances et la mise en réseau;
- la défense des intérêts de l'agriculture biologique;
- l'établissement et la révision des normes internationales de production,

transformation et commercialisation (cahiers des charges standards définissant des règles minimum communes mondiales);

- la garantie de qualité des produits de l'agriculture au niveau international;
- le développement de l'agriculture biologique dans un souci de développement solidaire.

L'IFOAM édite une revue trimestrielle en anglais: Ecology and Farming qui présente notamment l'évolution de l'agriculture biologique dans le monde et des résultats des travaux de recherche. Elle organise aussi des conférences, notamment à l'occasion de son assemblée générale.

3.4 Les organisations de producteurs en République Tchèque

PRO-BIO - c'est une organisation nationale sans but lucratif. Elle associe des agriculteurs biologiques, des transformateurs et des vendeurs des produits bio, mais aussi des consultants, des écoles et des consommateurs des produits bio. Le siège social se trouve à Šumperk et ses 13 filiales réparties dans tous le pays. Cette organisation a fondé deux autres associations indépendantes:

- *PRO-BIO Liga* (siège à Prague) - elle fournit des conseils et des informations aux consommateurs;
- *Bioinstitut* (siège à Olomouc) - elle assure la recherche et le développement dans le domaine de l'agriculteur biologique.

La mission principale de l'organisation *PRO-BIO* est d'implanter l'agriculture biologique dans les régions les moins développées. Elle tient aussi à faire la promotion des produits bio en vue des agriculteurs biologiques qui développent cette discipline depuis 1990. L'organisation impose la lisibilité et indépendance des contrôles, et réclame plus de subventions de l'État.

PRO-BIO crée ses propres directives pour la production et la fabrication des produits bio. Ces directives sont aux termes des lois de l'Union européenne et voir même plus strictes que les directives européenne. L'organisation offre à ses membres des informations, des conseils, des prêts sans intérêt et e organise des activités éducatives et des publicités pour promouvoir leurs produits.

PRO-BIO coopère avec le Ministère de l'agriculture et Ministère d'environnement, avec des organisations internationales (*Bioland* d'Allemagne et *BioAustria* d'Autriche) et des instituts de recherche. Elle est membre de l'association *IFOAM*.

En 2008, il y avait 616 membres et 273 membres de *PRO-BIO Liga*.

L'agence de renseignement *PRO-BIO LIGA*

Elle propose des informations et des conseils aux consommateurs, étudiants et aux médias. De nos jours l'agence est ouverte chaque jour de 9 à 16 heures.

Elle met à disposition une bibliothèque de plus de 800 publications, un cabinet de

consultation pour les personnes intéressés par l'agriculture biologique mais aussi pour les étudiants préparant leurs mémoires de fin d'études. Elle organise des excursions aux fermes écologiques, des séminaires et des conférences, elle publie un bulletin Biospotřebitel et des matériels de publicité. Chaque année elle organise une compétition de consommateur České Bio pour récompenser le meilleur produit biologique tchèque.

4 LA RÉGLEMENTATION

Les ministres de l'Agriculture de l'Union européenne ont décidé de favoriser le développement de l'agriculture biologique, considérant qu'elle correspond aux nouveaux objectifs de la Politique agricole commune: meilleur équilibre entre l'offre et la demande de produits alimentaires, protection de l'environnement et maintien de l'espace rural. Ils ont pris des initiatives pour garantir des conditions de concurrence loyale entre producteurs, la libre circulation de leurs produits et une information adéquate des consommateurs.

En juin 1991, a été adopté un règlement européen permettant d'harmoniser les méthodes, l'étiquetage et le contrôle des produits agricoles et alimentaires obtenus par un mode de production biologique.²⁵ L'ensemble de la filière de production-transformation-importation est soumise désormais aux mêmes règles dans tous les pays de l'Union européenne.

Le règlement ne concerne, dans une première phase, que les produits végétaux non transformés (céréales, légumes, légumineuses, fruits, etc.) et les denrées alimentaires composés d'ingrédients d'origine végétale. Les produits animaux étaient régis par une réglementation nationale.

Ce règlement sur l'agriculture biologique prévoit le respect de méthodes de production spécifique. Seuls les engrais et amendements organiques peu solubles ainsi que certains engrais minéraux sont acceptés. Des listes précisent les produits admis, d'une part pour la fumure et l'amélioration des sols, d'autre part pour la lutte contre les parasites et les maladies.

Il est basé sur des pratiques existantes depuis longtemps et reconnues au plan international par l'ensemble des mouvements de l'agriculture biologique. Ceci était bien sûr une condition de succès. Les organisations professionnelles des différents pays membres l'ont accueilli plutôt favorablement car il harmonise les règles de production et de contrôle, il contribue à la clarification du marché. Il renforce aussi les garanties données aux consommateurs, dans le cadre des échanges internationaux. Enfin, il permet une valorisation des efforts des producteurs qui se sont engagés dans cette voie, grâce à un label de qualité et à la suppression de concurrences déloyales.

4.1 Le comité de réglementation permanent européen

Regroupant des fonctionnaires désignés officiellement dans chaque Etat de l'Union européenne, ce comité a pour mission de faire évoluer certaines dispositions du règlement, lorsqu'elles présentent des difficultés d'application ou des imprécisions favorisant des divergences

²⁵ Règlement n° 2092/91

d'interprétation. Des procédures flexibles sont prévues pour adapter, préciser ou compléter certaines mesures ou modalités techniques.

Le comité peut notamment modifier les listes de produits autorisés, soit pour en retirer . En effet, les listes sont susceptibles d'évoluer avec l'émergence de progrès scientifiques et techniques. La découverte de produits ou procédés non chimiques pourrait rendre inutile le recours à des produits chimiques de synthèse autorisés par dérogation.

4.2 La commission nationale des labels et des certifications

Cette commission a été créée, en juin 1994, en application du Code de la consommation. Elle comprend trois sections dont l'une spécifique à l'agriculture biologique qui rassemble des représentants des organismes certificateurs, des producteurs agricoles, des fournisseurs, des transformateurs, des distributeurs, des organisations de consommateurs, des pouvoirs publics et des personnalités qualifiées. A l'exception des représentants de l'administration, ces membres sont nommés pour trois ans.

La section agriculture biologique a un rôle consultatif. Ses missions sont les suivantes:

- donner un avis aux ministres concernés sur les demandes d'homologation de cahiers des charges concernant le mode de production biologique pour la production animale et les denrées alimentaires d'origine animale;
- émettre un avis sur diverses questions concernant l'agriculture biologique;
- faire des propositions susceptibles de contribuer à l'amélioration des méthodes de production et de transformation et leur contrôle, afin de les adapter à l'évolution des techniques et des connaissances.

4.3 Les obligations générales pour les agriculteurs et autres opérateurs

Les agriculteurs et tous les opérateurs qui transforment, conditionnent, conservent ou importent des produits biologiques en provenance de pays n'appartenant pas à l'Union européenne, doivent se soumettre à certaines obligations administratives et de contrôle.

4.3.1 La certification et contrôle

Les opérateurs doivent choisir l'un des organismes autorisés à procéder aux contrôles et à délivrer la certification „Agriculture biologique“.

Les organismes de certification et de contrôle sont supervisés par le ministère chargé de l'Agriculture et le ministère chargé de la Consommation qui ont, comme les autres États membres,

transmis leur liste à la Commission des communautés européenne. En République Tchèque, les contrôles sont assurés par trois certificateurs: KEZ (Chrudim), ABCERT AG (Brno) et Biokont CZ (Brno). En 2008, KEZ a assuré 57 % des certifications, ABCERT 13,5 % et Biokont 29,5 %.²⁶

Il existe en France six organismes certificateurs indépendants et agréés pour certifier les produits issus de l'agriculture biologique : ECOCERT, QUALITÉ France, ULASE, AGROCERT, ACLAVE et CERTIPAQ. Un produit biologique contrôlé par Ecocert par exemple portera la mention „certifié Ecocert“.



Au début de la mise en oeuvre du régime de contrôle, l'opérateur et l'organisme de contrôle établissent un rapport d'inspection qui comporte:

- une description complète de l'unité;
- la liste des mesures concrètes à prendre pour assurer le respect de la réglementation.

L'organisme de contrôle agréé effectue un contrôle physique de l'unité, au moins une fois par an et, en plus, d'éventuelles visites inopinées. Des prélèvements peuvent être réalisés pour vérifier qu'il n'y a pas eu d'utilisation de produits non autorisés par la réglementation. En cas d'infraction, des sanctions sont prévues.

Avant leur transport vers d'autres unités, les produits qui ne sont pas encore conditionnés dans leur emballage final doivent être mis dans des conteneurs et emballages fermés munis d'un étiquetage approprié, pour empêcher toute substitution de leur contenu. Toutefois, la fermeture des emballages n'est pas obligatoire s'il s'agit d'un transport entre deux opérateurs contrôlés.

4.3.2 Le contrôle des producteurs

Si un agriculteur cultive une partie de ses terres en agriculture biologique et l'autre partie en conventionnel, les parcelles de production et les lieux de stockage sont clairement séparés. Lorsqu'un producteur exploite plusieurs unités de production dans une même région, les variétés de végétaux ne peuvent pas être les mêmes sur les unités en agriculture biologique et celles qui ne le sont pas.

Chaque année, avant la date indiquée par l'organisme de contrôle, le producteur doit notifier à cet organisme son programme de production de produits végétaux, détaillé au niveau des

²⁶ L'annuaire 2008, les sites officielles de PRO-BIO

parcelles. Une comptabilité doit être tenue de telle sorte que l'organisme de contrôle puisse retrouver l'origine, la nature et les quantités de toutes les matières premières achetées ainsi que l'utilisation de ces matières premières.

4.3.3 Le contrôle des unités de transformation et de conditionnement

Les transformateurs ayant une double activité sont tenus de transformer des produits de l'agriculture biologique par séries complètes, séparées dans l'espace et dans le temps des opérations de transformation de produits non biologique:

- si ces opérations ne sont pas effectuées fréquemment, elles doivent être annoncées à l'avance;
- l'unité doit disposer de lieux séparés pour le stockage des produits biologiques, avant et après les opérations;
- toutes les mesures doivent être prises pour assurer l'identification des lots et éviter des mélanges avec des produits non obtenus conformément à la réglementation.

Une comptabilité est tenue de telle sorte que l'organisme de contrôle puisse retrouver:

- l'origine, la nature et les quantités de produits agricoles achetés;
- la nature, les quantités et les destinataires de produits vendus;
- toutes autres informations telles que l'origine, les quantités et la nature des ingrédients, additifs et adjuvants de fabrication dont l'unité a pris livraison ainsi que la composition des produits transformés.

4.3.4 Les importateurs

La demande de produits bio en Europe dépasse l'offre. Les européens doivent donc parfois acheter des aliments et des boissons importés. Par exemple, le café du Brésil, les kiwis de Nouvelle-Zélande, le riz de Thaïlande, les bananes du Costa Rica ou le thé d'Inde... La commercialisation des produits importés de pays n'appartenant pas à l'Union européenne est réglementée de la même façon que ceux des États membres. Certains pays, à savoir l'Argentine, l'Australie, le Costa Rica, l'Inde, l'Israël, la Nouvelle Zélande et la Suisse, ont été reconnus comme appliquant une réglementation équivalente pour la production biologique. Les produits biologiques de ces pays peuvent être librement importés dans l'Union européenne.

Pour tous les autres pays tiers, les gouvernements doivent entreprendre les démarches nécessaires pour avoir droit d'exporter des produits de l'agriculture biologique vers l'Union européenne. L'autorisation peut être remise en cause à tout moment si le régime de contrôle du

pays-tiers est modifié ou s'il n'est pas respecté.

Lorsqu'un pays n'a pas effectué cette démarche, il est toutefois possible pour un importateur européen d'obtenir auprès de l'autorité compétente de l'État membre, une autorisation spéciale pour faire venir d'un pays-tiers un produits à condition de s'assurer que leurs producteurs respectent des règles de production, de transformation et de contrôle, équivalentes à celles de l'Union.

Le contrôle des importateurs porte sur:

- les activités d'importation dans l'Union européenne;
- l'engagement d'effectuer des opérations d'importation autorisées sur le marché communautaire;
- la tenue d'une comptabilité scripturale;
- l'information de l'organisme certificateur sur chaque lot importé dans l'Union.

4.4 La période de conversion obligatoire

Un agriculteur souhaitant convertir ses terres à la production biologique est tenu de respecter, pour chaque parcelle, une période de conversion durant laquelle le règlement doit être intégralement appliqué. Les produits récoltés pendant cette période sur ces parcelles ne peuvent pas bénéficier de la mention „agriculture biologique“.

La période de conversion est de deux ans avant l'ensemencement pour les cultures annuelles, donc c'est la troisième récolte qui est commercialisée en agriculture biologique. Pour les cultures pérennes, la conversion est de trois ans avant la récolte.

4.5 Les dispositions légales concernant la transformation

Pour être déclarés „produits de l'agriculture biologique“, les végétaux transformés doivent répondre à quatre conditions:

- au moins 70% des ingrédients d'origine agricole dans le produit final, sont biologiques;
- les autres ingrédients d'origine agricole, mais non biologiques, doivent faire partie des produits autorisés par le règlement. Il s'agit exclusivement de matières disponibles en quantité insuffisante dans l'Union européenne;
- les éventuelles substances non agricoles (additifs) qu'ils contiennent sont sans produits chimiques de synthèse et autorisées par le règlement;
- les produits ou leurs ingrédients n'ont pas été soumis au cours de leur préparation, à des traitements par rayons ionisants ou avec des substances non permises. Les auxiliaires technologiques et autres produits utilisés pour la transformation des ingrédients d'origine agricole produits d'une manière biologique sont indiqués dans

le règlement.

L'étiquetage et la publicité des produits végétaux issus de l'agriculture biologique sont soumis à des règles précises, permettant de garantir aux consommateurs l'origine des produits. Lorsque ceux-ci sont transformés, ils contiennent à la fois des ingrédients d'origine biologique et non biologique. La principale règle pour l'identification des produits est celle des pourcentages à respecter.

4.6 Le logo et étiquetage

Lorsque les consommateurs décident d'acheter bio, ils veulent être sûrs de la qualité des produits. Le système de logo et d'étiquetage biologique leur offre cette garantie.

Les États membres peuvent identifier leurs produits par un logo spécifique.

4.6.1 Le logo national français

Ainsi en France, c'est le logo „AB“ qui permet de reconnaître facilement les produits de l'agriculture biologique.



Le label Agriculture Biologique (ou label AB) est un label de qualité français, créé en 1985, et défini par le ministère français de l'agriculture qui en est aussi propriétaire. Il concerne les produits agricoles et les denrées alimentaires. Ce label est promu par l'Agence française pour le développement et la promotion de l'agriculture biologique (Agence Bio).

Le label Agriculture Biologique garantit:

- Que l'aliment est composé d'au moins 95 % d'ingrédients issus du mode de production biologique.
- Le respect de la réglementation en vigueur en France.
- Que la certification est placée sous le contrôle d'un organisme agréé par les pouvoirs publics français, répondant à des critères d'indépendance, d'impartialité, de compétence et d'efficacité.

Il signifie donc que les produits bio que on consomme ou utilise ne contiennent aucun élément chimique de synthèse. Les produits bio sont cultivés, fabriqués de manière naturelle selon

les principes de base de l'agriculture biologique.

Le logo AB est pour le consommateur la garantie que les produits qu'il achète auront été élaborés en respectant un cahiers des charges rigoureux.

4.6.2 Le logo national tchèque



Ce logo national contient le titre „Produkt ekologického zemědělství“ et le numéro du certificateur: CZ-KEZ-01, CZ-ABCERT-02 ou CZ-BIOKONT-03. Il peut être utilisé aux termes de la loi 242/2000.

4.6.3 Le logo européen

Le logo européen de l'agriculture biologique et ceux des Etats membres complètent l'étiquetage et aident les consommateurs à repérer les aliments et boissons biologiques.



Ainsi, lorsque vous achetez un produit portant le label bio de l'Union européenne, vous avez la certitude que :

- au moins 95% des ingrédients du produit sont issus de la production biologique;
- le produit est conforme aux règles du système officiel d'inspection;
- le produit provient directement du producteur ou du préparateur dans un emballage scellé;
- le produit porte le nom du producteur, du préparateur ou du distributeur et le nom ou le code de l'organisme d'inspection.

La présentation du logo européen, actuellement facultative, deviendra obligatoire à partir du 1er juillet 2010 pour les produits alimentaires préemballés. Le logo communautaire restera alors facultatif pour les produits importés. Le logo de l'agriculture biologique de l'Union européenne vise à consolider la confiance des consommateurs quant à la provenance et le contrôle des boissons qu'ils consomment, et la présence du logo assure le respect du règlement sur l'agriculture biologique de l'Union européenne. Actuellement, les exploitants de l'agriculture biologique ont le choix de

mettre le logo de l'Union européenne sur leurs produits alimentaires.

Un nouveau logo européen

En juillet 2010, un nouveau logo européen pour les produits biologiques sera introduit dans toute l'Union européenne. Contrairement au logo biologique actuel de l'UE, qui peut être utilisé volontairement, l'utilisation du nouveau logo sera obligatoire pour tous les produits biologiques préemballés provenant des 27 États membres. Le nouveau logo indiquera aux consommateurs européens que le produit biologique répond à un niveau de qualité spécifique qui relèvera d'une norme standard dans toute l'UE. Le logo permet de garantir que les produits sur lesquels il est apposé sont biologiques. En plus, il devra être accompagné de l'indication du lieu de production des matières premières agricoles : « Union européenne », « hors Union européenne » ou le nom du pays.

Du 7 décembre au 31 janvier 2010, la Commission européenne a organisé un grand vote en ligne sur son site officiel www.europa.eu. La Commission a proposé que ce nouveau logo soit réalisé avec la participation des citoyens européens. Tous les étudiants en dessin ou en art de l'UE étaient invités à soumettre les plus innovantes de leurs créations au concours du nouveau logo biologique. Les candidats ont dû être inscrits dans une école, une université ou un collège dans l'un des 27 États membres de l'UE. Plus de 3400 étudiants ont participé à ce concours. Parmi les nombreux projets, un jury a sélectionné les 3 meilleurs.²⁷



Le nouveau logo choisi sera finalement présent sur les denrées alimentaires préemballées à partir du second semestre 2010. Le gagnant de cette compétition est un logo appelé „Euro leaf“ qui a obtenu 63% de voix. Le logo est créé par un étudiant allemand Dusan Milenkovic.



²⁷ Le portail officiel de l'UE www.europa.eu

5 LA TRANSFORMATION, COMMERCIALISATION, CONSOMMATION

Depuis longtemps, pour mieux valoriser leurs productions, des agriculteurs les ont parfois transformées et commercialisées sans intermédiaire: vente directe à la ferme et sur les marchés forains. Jusqu'à la fin des années 80, les consommateurs français étaient le plus souvent des „initiés“ convaincus de la supériorité nutritionnelle des aliments proposés par les agrobiologistes. Le marché est donc resté relativement marginal et les filières économiques peu organisées.

Les circuits commerciaux sont d'ailleurs difficiles à mettre en place surtout pour les denrées les plus périssables, en raison du petit nombre d'agriculteurs, de leur dispersion géographique et donc de la parcellisation de l'offre. Celle-ci engendre des surcoûts qui se cumulent avec ceux de la production. Les frais de collecte sont plus élevés et les volumes limités de matières premières ne favorisent pas des économies d'échelle dans la transformation qui reste souvent artisanale avec des équipements anciens et parfois sous-utilisés.

Le marché tend à s'élargir avec l'accroissement de la demande des consommateurs aussi bien dans l'Hexagone qu'à l'exportation surtout vers l'Europe du Nord. Des entreprises de transformation et de grande distribution y voient une opportunité de diversification. Pour répondre à ces nouvelles sollicitations et améliorer la commercialisation, les producteurs sont amenés à définir des stratégies, se professionnaliser, s'organiser, se grouper, renforcer les organisations économiques et passer des contrats.

Les produits de l'agriculture biologique ont à se démarquer de ceux qui les concurrencent directement: produits diététiques, fermiers, dits „naturels“. Leur authenticité doit donc être garantie par une certification qui permette aux producteurs de valoriser leurs qualités spécifiques et donc d'assurer la rentabilité de leurs exploitations. Pour donner une image claire des produits et les promouvoir, des actions de marketing et de communication sont indispensables.

Toutes les enquêtes démontrent que le marché des productions de l'agriculture biologique a de l'avenir, mais il s'agit d'un micro-marché susceptible de passer rapidement de la pénurie à la saturation faute d'une organisation insuffisante. L'enjeu pour les producteurs est d'entrer dans le vaste marché de l'agro-alimentaire et d'attirer de nouveaux consommateurs, tout en respectant la réglementation et en restant fidèle à leur éthique.

5.1 La transformation

Pour se développer, l'agriculture biologique doit se doter d'un outil de transformation performant qui respecte strictement la réglementation européenne, concernant l'origine des matières premières et les procédés de fabrication, de conservation et de conditionnement.

5.1.1 Les agriculteurs- transformateurs

Afin d'augmenter la valeur ajoutée de leurs productions, des agriculteurs transforment eux-mêmes une partie de celles-ci, notamment le lait et les fruits et légumes. Parfois ils ont créé des ateliers collectifs ou se sont associés dans des groupements pour commercialiser des produits élaborés: farines, flocons des céréales, pains, huiles, conserves de fruits et légumes... Dans d'autres cas, la transformation est confiée à des prestataires de services dans la cadre de relations contractuelles.

5.1.2 Entreprises de transformation

Pour les céréales, la filière de transformation et de distribution est relativement bien organisée car leur spécificité facilite le regroupement, le stockage et le transport. Cependant, la durée de conservation ne peut être aussi longue que pour les céréales conventionnelles, faute de traitements pour les préserver des ravageurs. Des coopératives spécialisées ont été créées et certains groupes coopératifs traditionnels se diversifient dans les filières agrobiologiques.

Les risques de pertes durant la période de stockage des matières premières représentent une forte contrainte du secteur, vu l'interdiction de traitements de conservation.

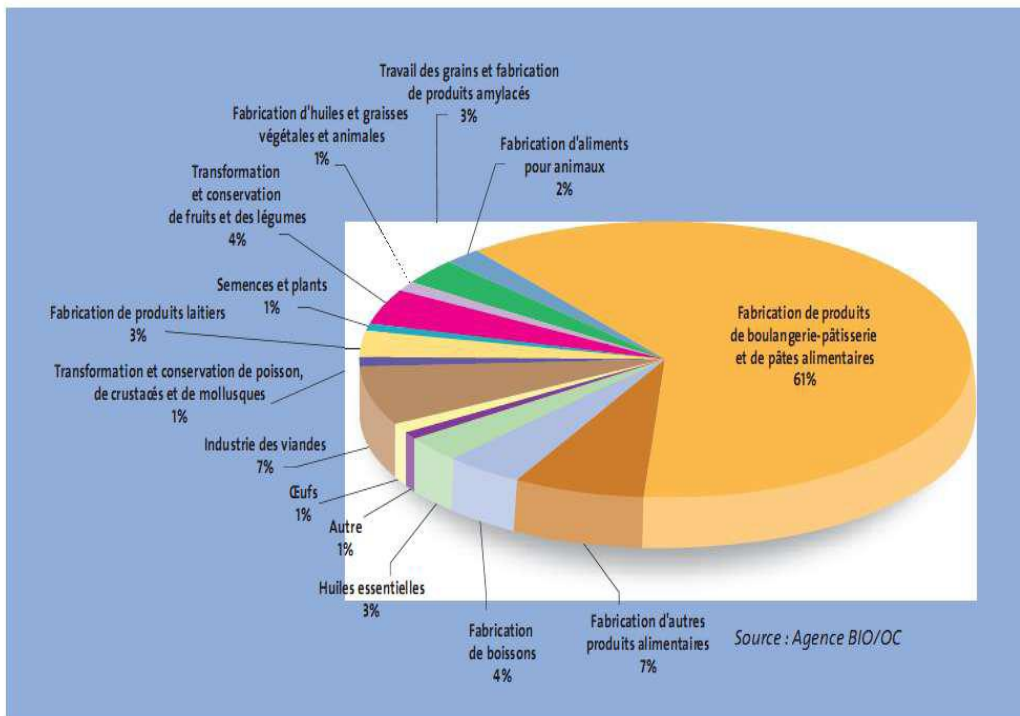
En ce qui concerne les fruits et légumes, de nombreux agriculteurs écoulent leurs récoltes par des modes de vente directe. D'autre part, une partie importante est commercialisée en Allemagne, aux Pays-Bas et en Suisse. Les transformateurs absorbent ce qui n'est pas vendu en frais. Il est donc difficile pour les transformateurs d'obtenir un approvisionnement régulier et abondant en fruits et légumes dont la qualité et la fraîcheur soient toujours satisfaisantes. Les denrées fabriquées sont variées: confitures, compotes, jus, fruits au sirup, sauces, légumes et plats cuisinés, fruits secs, préparations diverses.

Le secteur laitier est handicapé par les coûts élevés de collecte, dus à la dispersion géographique des élevages. C'est pourquoi le lait est parfois versé dans le tank, mélangé à celui des autres producteurs et vendu à la laiterie sans prime de qualité. Quant à la viande, l'organisation de la filière est embryonnaire. Il existe très peu de boucheries spécialisées. Les éleveurs trouvent souvent leurs débouchés dans les circuits classiques et auprès des bouchers traditionnels, en général sans prime de qualité.

5.1.3 Organisations de transformateurs

Lorsque les produits sont élaborés à partir de productions agricoles ayant la même marque (par exemple, Nature et Progrès), ils sont étiquetés avec cette marque. En revanche, quand ils sont préparés à partir de matières provenant de producteurs liés à divers organismes gestionnaires, c'est celle du transformateur qui est apposée.

Répartition des entreprises ayant une activité biologique certifiée en 2008 par secteur d'activités



5.2 La commercialisation

La commercialisation des produits est parfois aléatoire. Le marché local se sature vite, les circuits de distribution en gros ou demi-gros sont encore peu organisés. Les structures commerciales sont fragiles et éloignées des fermes. A l'ère de la distribution de masse, les produits „Bio“ sont vendus principalement dans des circuits courts et des magasins spécialisés. Ces modes de distribution adaptés à une clientèle initiée et motivée ne favorisent pas le développement du marché. Cependant aujourd'hui, l'agriculture biologique a tendance à passer de la marginalité au négoce, des circuits parallèles à des circuits classiques plus longs.

5.2.1 La vente directe aux consommateurs

Les productions brutes ou transformées sont vendues à la ferme, sur les marchés forains traditionnels ou spécialisés, voire par correspondance. C'est un moyen pour les agriculteurs d'investir des fonctions d'aval et donc d'améliorer la valeur ajoutée de leurs productions. Elle induit des contacts directes avec les consommateurs qui sont ainsi mis en confiance. Ils achètent des produits frais à un meilleur prix. En revanche, la vente directe exige du temps et de l'organisation.

5.2.2 Les marchés

Les marchés forains sont assez bien investis en particulier pour la commercialisation de produits maraîcher ou laitiers.

Des marchés spécialisés ont été organisés dans la Région parisienne et dans de nombreuses grandes villes, au départ à l'instigation de l'association „Nature et Progrès“. Les produits sont vendus par des agriculteurs et des détaillants spécialisés. Les vendeurs sont tenus de respecter le règlement intérieur que s'est donné chaque marché, concernant en particulier la qualité des produits.

Depuis mars 2010, Prague organise un marché régulier des produits bio. Tous les quinze jours les consommateurs peuvent visiter le marché pour acheter des fruits et des légumes, des produits laitiers, des fromages, de la viande... Certaines villes organisent des marchés une ou deux fois par an (Třebíč, Český Těšín, Brno,...).

5.2.3 La vente en ligne: E-commerce

Évolution des nouvelles technologies a encouragé l'expansion de l'offre des produits bio sur Internet. En France et en République Tchèque, il y existe de nombreux sites internet qui offrent aux consommateurs une large gamme des produits en qualité bio, p.ex. une cosmétique bio, les huiles bio, plusieurs types des cafés et de thés, des produits exotiques... Les délais de livraison sont deux jours au maximum.

De nos jours le plus grand distributeur tchèque, c'est une association Biosféra Eshop. Elle est née à Brno en 2004 et elle emploie 20 salariés. Biosféra offre plus de 3 500 produits bio du monde entier.²⁸

5.2.4 Les magasins spécialisés bio

Des magasins sont plus ou moins spécialisés dans la vente de produits de l'agriculture biologique. Certains commercialisent aussi des produits diététiques ou dits „naturels“. Il existe en France environ 1 800 points de vente de ce type où le consommateur peut trouver des produits „Bio“. Certains d'entre eux sont regroupés dans des sociétés comme „La vie claire“, „Point Nature“ ou „L'Herbier de Provence“. En République Tchèque en 2008, il y avait 328 magasins spécialisés donc 89 sont regroupés dans la société PRO-BIO.²⁹

La gamme des denrées alimentaires y est souvent réduite en particulier celles des produits périssables car la rotation des stocks est faible et les détaillants s'en désintéressent. Ils restent sous-

²⁸ La site officielle de Biosféra Eshop

²⁹ L'annuaire 2008, les sites officielles de PRO-BIO www.pro-bio.cz/cms/clanek/13135/data-ke-stazeni

équipés en meubles froids pour les produits laitiers et les fruits et légumes. Afin de compenser les faibles quantités vendues, ils ont tendance à prendre des marges importantes. Cependant ils sont à l'écoute des clients et pratiquent la vente-conseil qui constitue leur principal atout.

Des supérettes „libre-service“, spécialisées et bien organisées, apparaissent dans quelques villes. Elles offrent une gamme plus diversifiée de produits. Elles semblent être une des solutions les mieux adaptées pour répondre à la demande des consommateurs prêts à acheter de temps en temps des produits bio.

5.2.5 Les coopératives de consommateurs

Il s'agit des réseaux de magasins coopératifs. Pour les consommateurs les objectifs sont de réagir face aux marges élevées des magasins et d'être sûr de l'authenticité des produits grâce à une transparence des informations.

Ces coopératives ont des statuts divers, du simple groupement d'achat auxquels participent des bénévoles à la coopérative bien structurée avec plusieurs salariés. Elles sont administrées par des consommateurs et constituent des lieux de convivialité. Les prix des produits y sont généralement raisonnables.

Les trois quarts d'entre elles se sont groupés dans une fédération nationale: Biocoop. Les adhérents s'engagent à respecter une charte articulée autour de trois conventions concernant:³⁰

- la distribution: 80 % des produits commercialisés doivent être alimentaires et 80 % d'entre eux issus de l'agriculture biologique;
- la gestion: respect d'un certain équilibre pour ne pas mettre en péril les fournisseurs (paiement assez rapide);
- l'aspect social: fixation des pouvoirs des consommateurs sur la structure commerciale.

Depuis 1994, Biocoop a ouvert son réseau à des structures non coopératives.

Depuis 1900, PRO-BIO Liga regroupe les consommateurs tchèques. En 2008, cet organisation avait 279 membres.³¹

5.2.6 La grande distribution

Pour élargir la clientèle, les supermarchés semblent des canaux à privilégier, car ils assurent plus de la moitié du commerce alimentaire. Des consommateurs potentiels ayant la possibilité de se procurer les aliments provenant de l'agriculture biologique dans leur magasin habituel pourraient

³⁰ Catherine de Silguy (1991), L'agriculture biologique, Que sais-je ?, Presses Universitaires de France, p. 100

³¹ La site officielle de Pro Bio, l'annuaire 2008, http://www.pro-bio.cz/cms/ms_files/53IEHEMN916.pdf

prendre l'habitude d'en acheter. Par ailleurs de nombreux gérants de grandes et moyennes surfaces s'y intéressent, constatant que c'est un moyen de gagner en notoriété et de fidéliser ou de capter une clientèle.

Dans ces magasins, des espaces spécifiques leur sont parfois réservés, avec une gamme assez diversifiée de produits. Parfois un animateur est affecté à ce rayon par le groupement de producteurs afin d'assurer la promotion auprès des consommateurs et de les informer des caractéristiques et contraintes de la production. Dans d'autres cas les agriculteurs se relaient pour présenter les fruits de leur travail.

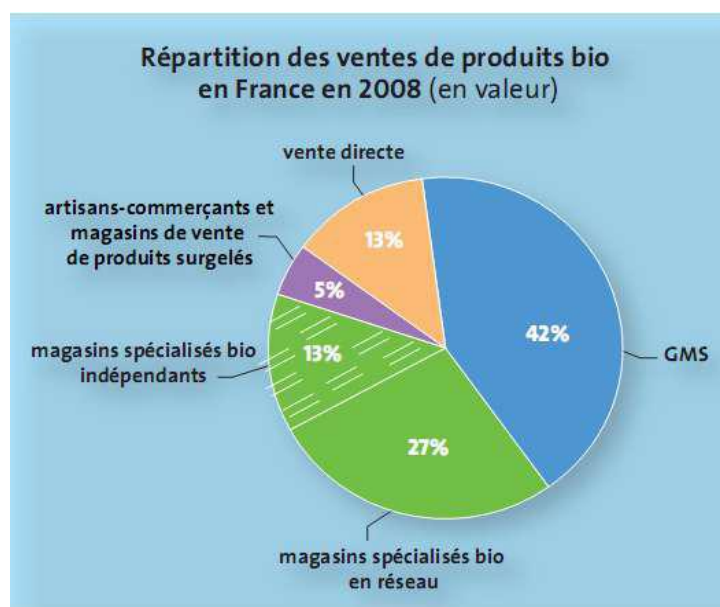
L'insertion dans la trame de l'agro-alimentaire et de la grande distribution induit de nouvelles contraintes. En effet, les gérants des entreprises exigent en général des produits dont l'aspect, l'abondance, l'homogénéité et la régularité d'approvisionnement sont identiques à ceux du marché courant. Ils exercent parfois une pression à la baisse des prix. Pour répondre à ces exigences, des producteurs peuvent avoir tendance à surconsommer des engrais organiques ou certains traitements phytosanitaires biologiques. Il y a un risque de dérive par rapport à l'éthique de production qui récuse les procédés intensifs.

Les agriculteurs doivent se grouper pour proposer des gammes complètes et n'ont pas toujours les quantités disponibles pour assurer des apports de façon suivie. De surcroît, les agrobiologistes ne produisent que les fruits et légumes de saison, ce qui met les responsables de GMS devant des réalités oubliées. Ils en sont réduits à gérer le rayon en fonction des arrivages.

Pour appuyer sa stratégie d'écoproduits, la chaîne Monoprix a démarré, en 1990, la vente de fruits et légumes biologiques dans 203 de ses magasins, puis elle a recentré cette vente sur 80 d'entre eux, où l'impact sur la clientèle était jugé suffisant. La promotion sur les lieux de vente par un vendeur spécialisé, trop coûteuse, n'a pas été retenue. Pour rester en cohérence avec sa stratégie „verte“, le conditionnement est recyclable ou biodégradable. En 1994, cette chaîne a lancé sa propre marque: „Monoprix bio“.³²

Élargir la clientèle des produits de l'agriculture biologique implique de passer par leur distribution en grandes et moyennes surfaces, permettant une communication de masse, des économies d'échelle et donc une baisse des coûts de commercialisation. Dans ce domaine, il convient sans doute pour les agrobiologistes d'adopter une approche pragmatique, en s'organisant pour mieux résister aux pressions des opérateurs: groupements de producteurs, coopératives, centrales d'achat spécialisées, etc. Ils doivent également améliorer l'identification des produits, leur qualité et leur quantité, et informer les consommateurs sur les conditions de production.

³² Mathieu Calame (2007), Une agriculture pour le XXIème siècle, Nature & Progrès, page 75



Source : Evaluation de la consommation alimentaire biologique
AND-International / Agence BIO - 2009

Répartition des ventes de produits bio en République Tchèque en 2008³³

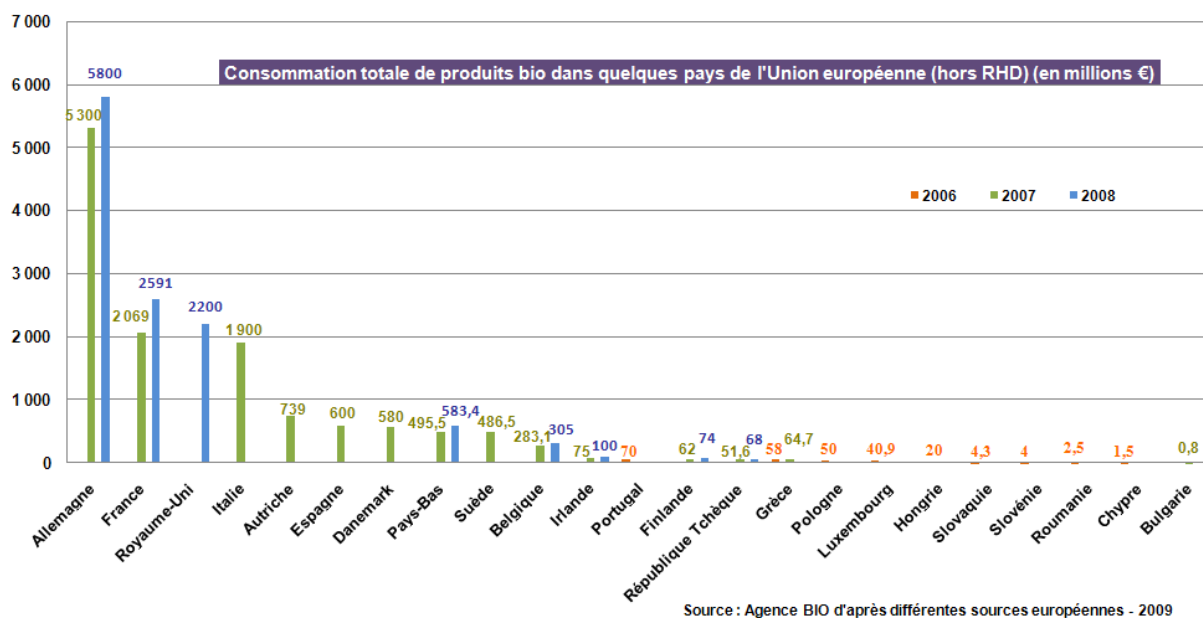
Type de point de vente	N	%
Magasins spécialisés bio ou	2	1
Vente en ligne	5	3
Magasins en réseau PRO-	8	4
Restaurations	2	1
Grande distribution	1	7
Totale	1	1

5.3 La consommation

Dans les pays européens, les produits de l'agriculture biologique représentent une fraction très marginale de l'alimentation. Selon diverses études, 1 à 2 % des Européens, avec des variations importantes selon les pays, seraient des consommateurs réguliers de produits „Bio“ auxquels s'ajoutent environ 20 % d'acheteurs occasionnels. Leur nombre est en progression constante et les estimations réalisées dans plusieurs pays indiquent une clientèle potentielle représentant 10 à 20 % de leurs habitants, si une politique commerciale adaptée est mise en oeuvre.³⁴

³³ La statistique du ministère de l'Agriculture de la RT www.eagri.cz

³⁴ Les chiffres de l'Agence Bio, le dossier Communication, presse; www.agencebio.fr



5.3.1 Les consommateurs des produits biologiques en France

En 2008, le marché des produits alimentaires issus de l'agriculture biologique est évalué à 2,6 milliards d'euros (soit 1,7% du marché alimentaire national). Ce marché est structurellement en augmentation, avec une croissance moyenne annuelle de l'ordre de 10% de 1999 à 2005 tous secteurs de produits confondus. Depuis 2006, la croissance s'est accélérée. En 2008, par rapport à l'année précédente, les ventes aux consommateurs final ont progressé de 25%. 82% des ventes étaient réalisés via les Grandes Surfaces Alimentaires et les magasins spécialisés bio.

Plus d'un Français sur quatre consomme un ou plusieurs produits bio régulièrement:

- 44 % au moins une fois par mois;
- 23 % au moins une fois par semaine;
- 8 % tous les mois.

En 2008, 82 % des consommateurs-acheteurs ont maintenu ou augmenté leur consommation de produits bio.

22 % des consommateurs-acheteurs ont déclaré avoir l'intention de développer leur consommation bio au cours des 6 mois suivant l'enquête et 74% ont dit souhaiter la maintenir.³⁵

5.3.2 Le prix- problème principal

Depuis quelques années, on observe une mutation des habitudes alimentaires des Français, mais aussi des Tchèques. Elle conduit à une diversité des types de comportement qui amène les industriels de l'agro-alimentaire à raisonner en segments de marché. On constate en particulier un engouement pour ce qui est „naturel“. L'aspiration à un mieux être, ainsi que la recherche de

³⁵ Les chiffres de l'Agence Bio, le dossier Communication, presse; www.agencebio.fr

l'équilibre et d'une bonne santé par l'alimentation donnent une impulsion à la demande de produits de l'agriculture biologique. Après s'être souciés de qualité sanitaire des aliments, des consommateurs ont recherché la saveur et actuellement ils se focalisent davantage sur la présence de résidus et la valeur nutritionnelle.

Cependant entre l'intention et l'acte d'achat, le chemin est semé d'obstacles:

- la méconnaissance ou la distance des points de vente décourage souvent les amateurs;
- la gamme de produits est peu diversifiée et ne correspond pas toujours à la demande;
- les prix sont parfois prohibitifs. Par rapport aux denrées alimentaires courantes, les prix des produits de l'agriculture biologique sont 50 à 100% plus élevés. Les consommateurs sont, en général, prêts à payer plus chers les produits mais dans une amplitude raisonnable (+ 10 à + 30%) et à condition que les denrées soient fraîches et garanties par une certification. Toutefois, les prix varient fortement selon les types de point de vente. Ils sont généralement moindres lorsque les agriculteurs pratiquent la vente directe ou dans les coopératives de consommation.

Les écarts de prix sont dus à plusieurs facteurs:

- au niveau des producteurs, les rendements sont généralement plus faibles et la main-d'oeuvre plus importante;
- au niveau des transformateurs et des distributeurs, les coûts d'approvisionnement et de distribution sont plus élevés en raison de la dispersion à la fois des agriculteurs et des points de vente.

La comparaison des prix de produits biologiques par rapport aux produits conventionnels:

Cependant, malgré les différences de prix, on constate que les ménages dont l'alimentation est en grande partie constituée de produits de l'agriculture biologique, consacrent une part équivalente de leur budget pour se nourrir. En effet, les consommateurs de ce type ont des habitudes alimentaires très différentes. Ils mangent en général peu ou pas de viande, moins de surgelés ou de plats préparés et boivent moins d'alcool. En revanche, Ils se nourrissent avec plus de céréales, de légumes, de fruits et de produits laitiers.

La comparaison des prix par rapport aux produits conventionnels en République Tchèque:³⁶

Farine de	9
Müsli	5
Pain de	1
Huile	1
Pommes	4
Oignons	2
Carottes	2
Pommes	2
Lait	1
Boeuf	3
Vin	6

5.3.3 Les types de consommateurs

Les acheteurs font partie le plus souvent de classes urbaines moyennes ou aisées, avec une forte proportion d'enseignants et d'employés. Ils sont fréquemment des adeptes de médecines „douces“. Leur principale motivation est de se procurer des denrées alimentaires qu'ils estiment plus „saines“, comportant moins de nitrates et de résidus de pesticides dans les produits végétaux ou de médicaments dans la viande. Parfois, ils intègrent ce choix de consommation dans une démarche écologique globale car ils considèrent que leur santé passe par celle de la planète.

Les ménages moyen manquent parfois d'information sur les pratiques culturelles et industrielles utilisées pour ces produits. Certains d'entre eux les définissent assez clairement: „sans utilisation de pesticides et d'engrais chimiques“, d'autres leur attribuent de façon assez vague certaines qualités: moins pollués par des résidus, plus naturels, plus savoureux, etc. Ils confondent parfois les appellations „biologique“, „diététique“, „fermier“, „naturel“, „rustique“, „sans nitrates“, „sans conservateurs“, etc. qui véhiculent une image de santé. La spécificité des denrées alimentaires provenant de l'agriculture biologique est donc mal connue, même du public s'y intéresse. Cette confusion freine le développement commercial.

La création de la demande passe surtout par la promotion de la qualité auprès des consommateurs, afin de positionner les produits par rapport à ceux du secteur conventionnel, mais surtout pour les différencier des produits diététiques, ou dits „naturels“, dont la clientèle peut être la même.

³⁶ Šarapatka B. (2005), Ekologické zemědělství, Pro Bio Šumperk, p. 193

6 LE MARKETING ET LES STRATÉGIES DES AGRICULTEURS BIOLOGIQUES POUR RÉUSSIR SUR LE MARCHÉ

Le marketing joue un rôle important dans l'agriculture biologique. Pour faire ce type d'agriculture profitable, il faut choisir des stratégies efficaces et bien appliquées au marché des aliments.

Un agriculteur ou vendeur doit offrir aux consommateurs un produit adapté à leurs besoins. Il doit mettre à la disposition de bons produits, au bon endroit, au bon moment, au juste prix, à travers un support publicitaire et promotionnel adapté. Après la création de la clientèle il faut la fidéliser et la développer.

Le processus marketing a cinq étapes: analyse de la situation du marché;

qualification des objectifs;

formation de la stratégie marketing;

réalisation des procédés;

évaluation et contrôle.

6.1 Analyse de la situation sur le marché

Il faut identifier les besoins des consommateurs, à savoir la concurrence - son orientation et ses faiblesses, et identifier les menaces externes et les faiblesses de l'agriculteur.

Cette phase contient des études marketing qui vont fournir les informations utiles pour pouvoir prendre des décisions. Ce sont des informations internes (ressources financières d'agriculteur, son équipement et ses moyens, ses forces et faiblesse de l'entreprise) et les informations externes (situation du marché, analyse de la concurrence, environnement).

Après cet étude marketing, il faut faire une segmentation du marché. On découpe le marché global en ensembles de consommateurs (segments) présentant des caractéristiques communes. La segmentation permet aux agriculteurs ou aux entreprises de mieux connaître le marché et de mieux satisfaire les consommateurs.

Ensuite on choisi une stratégie d'entrée sur le marché. Dans le cas de l'agriculture biologique, on utilise l'intervention sur quelques segments avec des stratégies marketing différenciées.

Pour chaque segment il est nécessaire de savoir:

- quantité et le nombre de produits;
- planning de livraison;
- prix attendus;
- frais de transport;
- politique de réclamation;
- problèmes possibles futurs.

Les cibles marketing:

- Stratégie intensive (viser la clientèle actuelle);
- Stratégie concurrentielle (viser la clientèle des concurrents);
- Stratégie extensive (viser une clientèle nouvelle-non consommateurs relatifs);

6.2 La qualification des objectifs

Les objectifs marketing doivent correspondre avec les objectifs généraux de l'agriculteur ou de l'entreprise agricole concernant le profit, la quantité de la vente, la part de marché, les prix et la publicité.

6.3 La formation de la stratégie marketing

Il existe quatre stratégies marketing que l'agriculteur peut utiliser:

- Stratégie de pénétration- l'agriculteur tâche de satisfaire les besoins des consommateurs avec son offre de produits actuelle.
- Stratégie de développement du marché- l'agriculteur cherche de nouveaux marchés pour ses produits.
- Stratégie d'extension de gamme- l'agriculteur adopte une gamme longue en ajoutant de nouveaux produits dans un nouveau segment (extension en largeur) ou dans un segment existant (extension en profondeur).
- Stratégie de diversification- il aborde un nouveau groupe de consommateurs avec de nouveaux produits sur un nouveau marché.

6.4 La réalisation de la stratégie

Après le choix d'une stratégie convenable, il faut fixer un plan de sa réalisation. Il faut faire un plan marketing (marketing mix) qui comprend 4 éléments:

- politique de produit (concevoir des produits et services adapté aux besoins des

clients);

- politique de prix (fixer des prix attractifs mais rentables);
- politique de distribution (mettre en place et gérer des circuits de distribution efficaces);
- politique de communication (influencer le public par la publicité ou les promotions).

La base du succès est la haute qualité des produits bio et les relations fortes avec la clientèle sur la longue durée.

6.5 Évaluation et le contrôle

Après la mise en oeuvre de la stratégie marketing il faut mesurer son succès. Donc il est nécessaire de fixer des critères de l'évaluation.

L'agriculteur fixe des mesures quantitatives:

- comparaison des profits actuels avec les profits précédents;
- comparaison des résultats avec la concurrence (part du marché);
- analyse de vente;
- analyse de frais de distribution pour chaque type de distribution;
- mesure de la satisfaction des consommateurs (recherches marketing, feedback).

Il faut tenir compte de l'importance de l'évaluation. La communication entre le producteur et le client est essentielle pour le succès. Un système efficace de l'évaluation est nécessaire pour maintenir une part du marché.

6.5.1 La conclusion

Les produits biologiques offrent certaines valeurs (qualité, saveur, absence des pesticides et des médicaments, développement durable) qui ne sont pas bien expliquées aux consommateurs. Les acheteurs des produits bio doivent être convaincu qu'il est avantageux d'acheter des produits bio malgré le prix.

Les consommateurs et leurs besoins sont au centre de l'intérêt de l'entrepreneur. Donc il est nécessaire de bien utiliser tous les outils du marketing et toutes les méthodes de communication moderne.

7 BILAN ÉCONOMIQUE

L'évaluation des résultats de l'agriculture biologique doit intégrer non seulement les performances économiques mais aussi les impacts sur l'environnement et la qualité des denrées alimentaires.

7.1 Les résultats économiques

7.1.1 Les rendements

Ils sont moindres pour la plupart des cultures (de 10% à 50%) et particulièrement pour les céréales. L'agriculteur est tributaire de la quantité de compost disponible, de la superficie qu'il peut consacrer aux légumineuses et du coût élevé de l'azote organique du marché. En maraîchage, les baisses de rendement sont imputables aux maladies et aux attaques de ravageurs. Les moyens de lutte des agrobiologistes contre ces fléaux sont, en effet, moins efficace que les pesticides. Pour certaines productions, l'agriculture biologique se situerait au même niveau que des exploitations classiques de structure comparable. C'est le cas notamment pour le lait.

Globalement sur toute la rotation, les rendements sont un tiers inférieurs à ceux de l'agriculture intensive. Dans l'avenir, les rendements pourraient sensiblement progresser si des efforts accrus de recherche sont déployés pour améliorer les techniques.

7.1.2 Les intrants

Les produits spécifiques utilisés sont souvent plus chers. C'est le cas notamment des semences et des fertilisants. Le coût de l'unité d'azote organique est environ sept fois plus haut de celui de l'unité d'azote minéral. En maraîchages, la fertilisation joue un rôle majeur dans les coûts de production.

Généralement, les charges à l'hectare sont accrues pour les plants et semences et les carburants. En revanche, elles sont plus faibles pour les fertilisants (sauf en maraîchage), les produits de défense des végétaux, les aliments du bétail et les frais vétérinaires.

7.1.3 Le main - d'oeuvre

Les fermes biologiques sont le plus souvent diversifiées avec des élevages qui nécessitent davantage de travail que les systèmes spécialisés de grande culture. Quant aux techniques de production (préparation des composts, binages, désherbages mécaniques et thermiques, cultures d'engrais verts...), elles exigent des temps de travaux plus longs que ceux de l'agriculture

conventionnelle.

Les activités de transformation des produits à la ferme et de vente directe alourdissent un calendrier de travail déjà chargé. Il faut tenir compte toutefois du bien être liée à la satisfaction des individus à accomplir leur tâche avec une certaine éthique correspondant à des aspirations profondes. Ces sentiments ne sont bien sûr pas mesurables.

7.1.4 Les exploitations agricoles en conversion

Cette période de conversion est économiquement difficile pour les agriculteurs. Ils ont des investissements à réaliser, en particulier pour l'achat de matériels et d'équipements complémentaires, et de plus fortes charges en engrais. Pour éviter les risques économiques excessifs et réduire les difficultés de trésorerie, la conversion doit être progressive, le temps que le sol atteigne un nouvel équilibre chimique et biologique.

Pendant cette période, les chutes de production ne sont pas compensées par une plus-value qualitative car les produits ne peuvent pas être commercialisés en faisant référence à ce mode de production.

Depuis 1992, des subventions sont octroyées aux agriculteurs qui se convertissent à l'agriculture biologique afin de compenser la baisse de revenu pendant cette étape de transition. Ce système d'aides fait partie des mesures agroenvironnementales de la nouvelle Politique agricole commune. Le règlement agro-environnement (1992) prévoit la possibilité pour les États membres de mettre en oeuvre, sous la condition des effets positifs pour l'environnement et l'espace naturel, un régime d'aides aux exploitants agricoles afin qu'ils introduisent des méthodes de l'agriculture biologique. Le dispositif est décentralisé au niveau des régions. Un cahier des charges type national pour les aides à la conversion a été retenu par l'ensemble des régions et la Commission européenne. Ce cahier des charges définit les engagements passés avec les agriculteurs contractants: respect de réglementations et conversion totale dans un délai de cinq ans. Le budget nécessaire au financement de ces subventions est abordé à hauteur de 50% par l'Union européenne (75% en Corse et dans les DOM). Certaines régions cofinancent ce dispositif, notamment dans le cadre de contrats de plan avec l'État.³⁷

³⁷ Mathieu Calame (2007), Une agriculture pour le XXIème siècle, Nature & Progrès, page 75

8 L'AVENIR DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE EN FRANCE ET EN RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

8.1 *La place du bio en restauration*

Les produits bio s'installent en cuisine. Leur diversité est telle que les chefs, ces grands inspirateurs de nouvelles tendances culinaires, peuvent laisser libre cours à leur imagination pour toutes sortes de création. Les formules proposées pour répondre aux attentes des consommateurs sont diverses: repas intégrant un ou plusieurs ingrédient(s) bio ou „tout bio“.

La gastronomie bio joue un rôle majeur dans la découverte des qualités des produits biologiques. En intégrant des plats bio à leur carte, les chefs suscitent des vocations chez leurs clients qui ont, à leur tour, envie d'acheter et de cuisiner des ingrédients bio.

Les chefs souvent disent que ils sont habitués à travailler des produits de qualité tout au long de l'année et certains de leurs ingrédients habituels sont bio, même s'ils ne communiquent pas spécifiquement à ce sujet. Pour eux, cuisiner bio, c'est cuisiner avec des bons ingrédients. C'est la seule façon de cuisiner et de manger. Les produits viennent de la nature.

Pour pouvoir lancer la bio en restauration, il faut respecter la réglementation. La certification des restaurants est, à ce jour, facultative, mais toutes les règles doivent être respectées.

En cas de contrôle, le restaurateur qui indique l'utilisation de produits bio sur sa carte doit fournir tous les justificatifs démontrant que les plats sont composés avec des produits issue de l'agriculture biologique. En France, des organismes certificateurs agréés par les Pouvoirs Publics pour leur indépendance, leur compétence et leur impartialité, proposent aux chefs qui le désirent une certification des produits bio de leur carte selon le règlement CEE 2092/91, que celle-ci soit 100% bio ou qu'elle comporte seulement une partie bio (entrée(s) ou plat(s) ou dessert(s),...) voire uniquement certains produits bio (ex: viande, pain, produits laitiers,...).

Il est également possible de faire certifier des restaurants scolaires ou d'entreprises, ainsi que des restaurations à des fins événementielles (traiteurs, salons,...).

8.1.1 **Le choix des fournisseurs**

En bio, les possibilités d'approvisionnement sont multiples:

- approvisionnement direct auprès de producteurs, parfois regroupés en plateformes dans certaines régions;
- achat auprès de sociétés spécialisées, agissant souvent à l'échelle nationale;
- achat auprès de sociétés de restauration collective qui ont introduit des produits bio dans leur gamme pour répondre à la demande des collectivités.

Avant chaque achat il est essentiel de s'assurer que les produits sont bien issue de l'agriculture

biologique en demandant au fournisseur un certificat en cours de validité les mentionnant. Ce document, ainsi que la facture précisant le caractère biologique des produits, serviront de preuve en cas de contrôle. Pour beaucoup de chefs le mode d'approvisionnement tient à la disponibilité des ingrédients locaux fournis par des producteurs régionaux. Les plats proposés sont donc complètement liés à la saisonnalité des produits.

8.2 La bio en restauration collective: de fortes perspectives de développement

La demande en expansion en restauration collective est beaucoup plus forte en France que en République Tchèque.

En France, 15 millions de Français prennent chaque jour un repas en restauration collective. Ils consomment en moyenne 48 repas par an en collectivité. En 2007, 72 700 structures de restaurations collective, publiques ou privées, ont distribué plus de 3 milliards de repas, soit 8 millions de repas chaque jour.³⁸

En France, de plus en plus de communes, de départements et de régions décident d'introduire des produits bio dans la restauration scolaire ou d'élargir la gamme proposée aux élèves. Certaines universités ont engagé des démarches dans le même sens. Ces initiatives témoignent de leur volonté de s'engager dans la voie du développement durable, en donnant une place croissante aux produits obtenus selon des modes de production et de transformation très respectueux de l'environnement.

Début 2009, 36 % des établissements de la restaurations collectives (soit 26 000 établissements environ) ont déclaré proposer des produits bio ne serait-ce que de temps en temps dans leurs menus.

- 50 % proposent des menus/ plats comportant des produits bio;
- 39 % proposent des menus bio;
- 11 % proposent des plats bio.

L'introduction est plus en plus significative dans le secteur publique (41 % des établissements) que dans le privé (26 % des établissements). Le secteur d'enseignement est le plus concerné, avec 46 % des établissements qui déclarent proposer des produits bio. L'introduction des produits biologiques a pris un réel essor depuis 2006, accentué par les conclusions du Grenelle de l'environnement et par la parution de la circulaire Etat exemplaire. Plus du tiers des établissements a proposé des produits biologiques pour la première fois en 2008.³⁹

Les formules retenues sont très variables d'un restaurant à l'autre. Certains choisissent

³⁸ Les chiffres de l'Agence Bio, le dossier Communication,presse; www.agencebio.fr

³⁹ Les chiffres de l'Agence Bio, le dossier Communication,presse; www.agencebio.fr

d'organiser des repas 100 % bio, d'autres d'introduire progressivement un ingrédient bio puis d'en augmenter le nombre et la fréquence.

Souvent, l'introduction de produits bio dans la restauration scolaire amène une réflexion globale sur la manière d'assurer les approvisionnement, de préparer et de structurer les repas, sur l'environnement et le développement durable de l'établissement. La démarche est très souvent accompagnée d'actions pédagogiques pour sensibiliser les enfants aux questions d'environnement, de bien-être animal et de biodiversité, mais aussi à l'importance d'une alimentation équilibrée comprenant en particulier des produits frais, de saison et de proximité dans la mesure du possible.

En France, les premiers repas bio ont été servis en 1992 dans le Gard (Languedoc-Roussillon), sous l'impulsion d'un mouvement associatif. Maintenant, dans toute la France, des possibilités d'accompagnement pour l'introduction de produits bio dans la restauration collective, en particulier, existent.

Dans le Maine et Loire (Pays de la Loire), les premiers élèves ont été initiés aux produits biologiques il y a près de 7 ans. Le maire est particulièrement impliqué dans les questions liées au développement durable et a souhaité que des ingrédients bio figurent au menu des enfants de sa ville. Chaque semaine, au moins un composant du menu des enfants est bio: il peut s'agir d'une entrée, d'un légume, d'un fromage,..Pour eux, la bio relève une volonté de faire découvrir l'importance du respect de l'environnement aux enfants et l'authenticité des saveurs. Il est essentiel que les élèves soient heureux de venir déjeuner. Ils font donc attention à l'élaboration des menus, à leur équilibre nutritionnel, mais également aux couleurs, aux textures et aux odeurs puisque ils font cuire les aliments sur place.⁴⁰

- Les achats de produits bio en restauration collective sont estimés à 44 millions d'euros en 2008 pour l'ensemble des familles de produits (frais, surgelés, épicerie).
- Le marché des produits alimentaires issus de l'agriculture biologique est estimé à 2,6 milliards d'euros en 2008 et les achats de produits alimentaires en restauration collective à 7 milliards d'euros.
- 71 % des restaurants collectifs ont déclaré avoir l'intention de maintenir ou d'introduire des produits bio dans leurs repas d'ici 2012. Parmi les établissements qui n'ont pas encore introduit de produits bio, la moitié déclare avoir l'intention de le faire de manière certaine.
- Parmi les établissements affirmant souhaiter introduire des produits bio dans leurs assiettes d'ici 2012, une majorité souhaite orienter les achats vers les produits frais

⁴⁰ Lettre d'information N°5, l'article La Bio: ingrédient de l'éducation alimentaire, www.agencebio.fr

(30 % souhaitent introduire des fruits, 27 % de légumes, 23 % de la volaille, 22 % des produits laitiers et 21 % d'autres viandes).⁴¹

8.3 La Bio créatrice de l'emplois

Tout au long de la filière, l'agriculture biologique est synonyme de main-d'oeuvre supplémentaire. Production, transformation et distribution, chaque maillon de la chaîne bio génère des emplois.

L'agriculture biologique emploie plus de main-d'oeuvre par hectare, en raison des pratiques agricoles nécessitant plus de temps en particulier pour le désherbage manuel, que l'agriculture conventionnelle. L'agriculture biologique participe ainsi à l'aménagement du territoire et contribue à revitaliser le milieu rural.

Le secteur de la transformation constitue aussi une source d'emplois. Le nombre de transformateurs et préparateurs a été multiplié par huit en dix ans. Tous les secteurs sont représentés: produits laitiers, viandes, fruits et légumes, vins et grands cultures. Les activités sont multiples, de la meunerie à la boulangerie, de l'abattoir à la boucherie, de la laiterie à la fromagerie,...

En France en 2005, plus d'une centaine de magasins biologique et diététiques ont été ouverts. Environ 500 personnes ont rejoint les 5000 employés en magasin. C'est pourquoi, depuis plus de cinq ans, il existe des modules de formation continue afin que les nouveaux salariés puissent acquérir des connaissances sur la filière biologique.⁴²

8.4 L'Enseignement, recherche et développement

L'agriculture biologique fut souvent exclue des programmes officiels de recherche ou d'enseignement et tenue à l'écart des organisations de développement. C'est pourquoi elle a mené des expérimentations en circuits fermés et créés ses propres structures de recherche et de conseil.

Dans l'avenir, le développement de l'agriculture biologique passera par un accroissement important des actions de recherche, d'information, de formation et de conseil. La phase de reconversion nécessite tout particulièrement un encadrement technique et économique efficace.

L'agriculture biologique a de plus en plus droit de cité dans les écoles d'agriculture. L'enseignement est dispensé par deux types de formation: d'une part, la formation initiale en lycées et collèges agricoles, sous forme de modules, qui s'adresse à des jeunes de quinze à vingt-six ans et, d'autre part, la formation continue destinée à des adultes ayant obtenu un diplôme à l'issue d'une formation initiale ou acquis une première expérience professionnelle.

⁴¹ Les chiffres de l'Agence Bio, le dossier Communication, presse; www.agencebio.fr

⁴² Lettre d'information N°4, l'article La Bio créatrice d'emplois, www.agencebio.fr

La pérennité des formations à l'agriculture biologique repose sur le très fort investissement de l'équipe enseignante ainsi que sur les moyens mis à disposition par le Ministère de l'agriculture. Ceux-ci permettent aux élèves de bénéficier d'un enseignement à l'agriculture biologique de qualité et d'une ferme expérimentale bio performante.

En France, deux diplômes ont été rénovés, il s'agit du Brevet professionnel Responsable d'exploitation agricole et du Bac Professionnel Conduite et Gestion de l'exploitation agricole. Ils intègrent maintenant l'agriculture biologique dans leurs référentiels. Depuis la rentrée 2008, une licence professionnelle „ agriculture biologique: conseil et développement “ a été ouverte à Clermont-Ferrant aux étudiants ayant un niveau Bac +2 ou aux professionnels ayant présenté une validation des acquis d'expérience. C'est une licence multisites, 60 stagiaires répartis sur 6 établissements recevront plus de 600 heures de formation et de réaliseront plus de 600 heures de stage entièrement consacrées à l'agriculture biologique.⁴³

En République Tchèque il existe une offre de formations très riche et varié concernant l'agriculture biologique. Dans le cadre d'enseignement secondaire, les programmes spéciaux sont destinés pour les élèves des écoles agricoles (p.ex. Humpolec, Rožnov pod Radhoštěm, Šumperk). L'enseignement de l'agriculture biologique se présente sous différentes formes dans plusieurs universités agricoles tchèques (ČZU Praha, MZLU Brno, JČU České Budějovice, UP Olomouc). En 2008, l'Université agricole tchèque à Prague (ČZU Praha) a ouvert une licence professionnelle „Agriculture biologique“, qui offre à ses diplômés la possibilité de poursuivre n'importe quelle formation agricole de niveau Master.

8.4.1 Les programmes éducatifs pour le grand public

E-learning programme

Le programme Ecologica est destiné aux agriculteurs, étudiants et instituteurs. Le contenu du programme a été élaboré par huit institutions éducatives de sept pays de l'Union européenne, il traite toute la problématique liée à l'agriculture biologique et prodigue des conseils et des recommandations pratiques. En République Tchèque ce cours en ligne est accessible en tchèque et en anglais, et il est assuré par Jihočeská univerzita. A la fin des cours, les participants vont obtenir un certificat.

Le cours pratique de l'agriculture biologique

Ce cours annuel est destiné aux professionnels mais aussi à la laïcité. Les participants

⁴³ Lettre d'information N°9, l'interview de Michel Barnier, Ministre de l'agriculture, www.agencebio.fr

effectuent dix séminaires de deux jours à la ferme à Sasov. La partie théorique est enseignée par des spécialistes de la République tchèque et étrangers. Le cours est dispensé par Bioinstitut en collaboration avec la ferme écologique à Sasov.

Les formations, cours et excursions coordonnés par Le ministère d'environnement

Le ministère d'environnement et le Fonds social européen ont encouragé de nombreuses formations et excursions qui étaient organisées par EPOS Brno, PRO-BIO Šumperk, Bioinstitut Olomouc,...

Le conseil pour les agriculteurs biologiques

Le conseil pour les agriculteurs biologiques est constitué essentiellement par des associations professionnelles ou par des consultants privés. Les membres de l'union PRO-BIO peuvent bénéficier de centres régionaux (12 centres en République Tchèque) qui disposent des consultants accrédités. Les fermes qui ne sont pas membres de l'union peuvent utiliser les services des consultants privés. D'autres organisations qui fournissent des conseils sont: EPOS (Alliance des consultants à l'agriculture biologique tchèque), Bioinstitut Olomouc (conseils dans le domaine de la croissance de la biodiversité) et Green Marketing Brno (promotion et marketing des produits bio).

8.4.2 Les activités pour les agriculteurs, les consommateurs mais aussi pour les enfants

Les organisations tchèques en collaboration avec le Ministère de l'agriculture organisent, chaque année, des activités pour encourager la production de produits bio et sa consommation. On peut diviser ces activités dans trois groupes:

Les foires et les expositions

Biofach – une foire mondiale des produits bio. C'est une rencontre des experts du secteur biologique. Les producteurs tchèques sont présents chaque année.

Biostyle- une foire internationale de style sain de vie et il a lieu à Prague. En 2008 il y avait 290 exposants et plus de 16 milles visiteurs.⁴⁴ Pendant la foire, les organisateurs ont publié le résultat de la compétition Bio tchèque- le produit bio le plus préféré en Tchèque. Pour l'année 2009, c'était le beurre bio de la laiterie de Polabí.

⁴⁴ L'annuaire 2008, les sites officielles de PRO-BIO www.pro-bio.cz/cms/clanek/13135/data-ke-stazeni

Des conférences

BIOAKADEMIE-une conférence internationale qui a pour l'objet de présenter des nouveaux savoirs, des innovations et de nouvelles approches à l'agriculture biologique.

BIOSUMMIT- une rencontre des entrepreneurs et des spécialistes d'Europe centrale. Les sujets principaux sont la situation sur le marché des produits bio, marketing et promotion, et la vente des produits bio.

Des compétitions

Le produit Bio tchèque- la compétition est proclamé par La Chambre alimentaire avec l'organisation PRO-BIO. Un jury composé des spécialistes choisit chaque année le meilleur produit bio. Tous les produit sont répartis et jury choisit le meilleur produit pour chaque catégorie (les produits boulangers, le lait et les produits laitiers, la viande et les produits base de viande, les boissons,...). En 2009, le champion absolu était la bio confiture de prunier du producteur Heliavita en coopération avec TopBio.

8.4.3 Vacances en agritourisme

Aujourd'hui, de plus en plus d'exploitants agricoles choisissent de développer une activité de services en dehors de leur activité agricole classique. Ce phénomène récent appelé l'agritourisme ou encore l'agrotourisme ne cesse de se développe dans de nombreux pays du monde. On parle également de tourisme rural car il est généralement exercé en milieu rural mais aussi de tourisme vert puisqu'il est directement lié à la nature.

Les services proposés par les exploitants agricoles sont variés : le camping à la ferme, les fermes-auberges ou encore la vente directe de produits fermiers.

Les touristes sont de plus nombreux à êtres séduits par l'agritourisme car celui-ci répond aux aspirations d'une population de plus en plus urbanisée et en quête d'authenticité.

L'agritourisme facilite également la rencontre avec les populations locales à la découverte du monde agricole, de son patrimoine, de ses produits et de ses savoir-faire.

Les agriculteur ou les agriculteurs biologiques peuvent vendre leurs produits, proposer des activités variées et faire partager aux visiteurs leur table, leur mode de vie et leur métier. L'agrotourisme valorise l'agriculture et permet aux voyageurs de découvrir le pays à travers l'identité forte des agriculteurs. Il permet également de créer un lien entre les citadins et les paysans d'habitude peu accessibles.

CONCLUSION

Le mémoire a traité le sujet de la situation des produits bio et des fermes écologiques sur le marché tchèque et français. Je me suis concentré sur les problématiques de la réglementation, distribution et du marketing des produits bio. J'ai essayé de comparer ces deux marchés assez différents.

En France, le marché des produits bio est bien développé. Les principes de l'agriculture biologique ont été introduits après la Seconde Guerre mondiale. De nos jours le marché des produits alimentaires issus de l'agriculture biologique est évalué à 2,6 milliards d'euros (2008). Ce marché est structurellement en augmentation, avec une croissance moyenne annuelle de l'ordre de 10%.

En République tchèque, l'agriculture biologique a été introduit dans les années 90. Avant la révolution de 1989, le régime totalitaire et sa direction centrale n'ont pas soutenu ce mode de production. De nos jours, ainsi qu'en France, le marché tchèque est en croissance permanente. En 2008, ce marché était évalué à 1,8 milliards kc.

La nécessité de répondre aux besoins alimentaires, puis l'engrenage de la course aux rendements pour être compétitif, ont entraîné une modification considérable des pratiques agricoles dont certains effets à long terme se sont révélés négatifs. Les agriculteurs biologiques dénoncent les conséquences de l'agriculture intensive: désertification de zones rurales, dégradation des sols, pollution de l'eau, disparition d'une partie de la flore et de la faune et atteinte à la santé humaine. Ils estiment que ces conséquences ont un coût social et écologique qui n'est pas intégré dans les prix alimentaires, mais que les consommateurs payent par ailleurs.

L'intensification et l'agriculture industrielle sont souvent associées au développement et à l'utilisation des organismes génétiquement modifiés (OGM), et ont pu être mises en rapport avec l'apparition croissante des plantes résistantes à des désherbants totaux, ainsi qu'à des crises telles que la maladie de la vache folle, dioxines dans certaines viandes, ou dispersion de virus tels que le H5N1. À ce jour, personne ne sait vraiment avec certitude quels sont les effets des OGM sur la santé, notamment en ce qui concerne l'apparition de nouvelles allergies alimentaires. L'agriculture biologique est très stricte sur ce sujet. Elle exclut tout simplement la présence d'OGM. C'est ce qui explique une grande partie du succès des produits étiquetés bio. Cette garantie sans OGM est particulièrement importante pour les viandes, puisqu'elle assure que les animaux n'ont pas été nourris avec des céréales contenant des OGM, contrairement à l'élevage conventionnel.

En face de cette thèse, un scandale a été provoqué par un règlement N° 834/2007 qui est entré en vigueur au début de cette année. L'Union européenne accepte que les produits bio vendus en Europe pourront contenir 0,9% d'organismes génétiquement modifiés sans étiquetage particulier. Cette quantité maximum est une exception en cas de la contamination accidentelle de champs

voisins.

Exceptionnellement l'agriculture biologique défile l'accusation que certains produits (soja, coton,...) importés des pays asiatiques (Chine, Viêt-nam,...) ne sont pas parfaitement bio. En 2007, près de 300 tonnes de soja importées de Chine ont été retirées du marché français après la découverte d'un taux de mélamine cinquante fois supérieur à la norme autorisée. Il s'agit de résidus obtenus après extraction du soja, qui sont destinés à l'alimentation animale.⁴⁵

Cet exemple montre ce qui arrive quand des industriels se mettent à faire du bio pour alimenter le segment „bio“ des grandes surfaces. Pour tirer les prix, on transporte sur 20 000 kilomètres du soja bio chinois. Mais les solutions sont simples: l'agriculture paysanne, l'approvisionnement local et les circuits courts.

Malgré la crise économique mondiale, l'agriculture biologique n'enregistre aucune régression. Selon les chiffres de 2007 à 2009, la consommation et le nombre des exploitations augmentent constamment.

Le gouvernement français et tchèque désormais dédie une somme importante pour encourager l'agriculture biologique nationale. Le Plan d'action horizon 2010 montre que la France investit, de 2007 à 2010, 7 254 992 euros, dont la participation de l'UE fait 3 627 496 euros. En cas de la République tchèque c'est 865 511 euros, dont la participation de l'UE fait 432 757 euros.

Ces dernières années, les experts de la nourriture s'occupent de la question s'il est possible d'adopter l'agriculture biologique à grande échelle pour assurer la nourriture des milliards des personnes sur la planète. Malheureusement, à ce jour, personne n'avait cherché à établir par une analyse systématique si une transition généralisée vers l'agriculture biologique se heurterait au manque de nutriments et à une production insuffisante.

⁴⁵ <http://www.aujourdhuilachine.com/informations-chine-de-la-melamine-dans--tonnes-de-soja-chinois-retires-du-marche-en-france-9795.as>

RESUMÉ

Mon mémoire a abordé comme sujet la situation des produits bio et des fermes écologiques sur le marché tchèque et français. Les problématiques principales concernaient l'évolution de ce type de production en France et en République tchèque, mais aussi la réglementation et les types différents de la distribution.

La première partie explique quelles sont les méthodes et techniques utilisées pour gérer effectivement la production biologique. La méthode biodynamique et la convergence à l'agriculture biologique sont mentionnées.

Depuis 1991, l'agriculture biologique est reconnue par l'Union européenne, donc tous les agriculteurs, transformateurs et distributeurs de produits bio doivent accepter les règlements nationaux et communautaires. La réglementation met au point les contrôles, l'étiquetage et aussi l'utilisation des logos nationaux et européen.

La partie suivante s'occupe de la transformation, commercialisation et consommation des produits bio. Cette partie analyse l'état actuel sur le marché des produits bio dans ces deux pays. Il y est présenté toutes les possibilités de la commercialisation des produits bio de la vente directe à la grande distribution. On a fait une comparaison des prix par rapport aux produits conventionnels en République tchèque, parce que c'est surtout le prix qui décourage les consommateurs potentiels. Les autres arguments sont la méconnaissance ou la distance des points de vente, ce que n'est pas le cas des villes.

Pour les producteurs, l'agriculture biologique est surtout le business. Donc pour réussir sur le marché, il faut bien choisir les stratégies marketing efficaces et bien appliquées au marché des aliments. Un agriculteur ou vendeur doit offrir aux consommateurs un produit adapté à leurs besoins. Il doit mettre à la disposition de bons produits, au bon endroit, au bon moment et au juste prix.

L'évaluation des résultats de l'agriculture biologique doit intégrer non seulement les performances économiques mais aussi les impacts sur l'environnement et la qualité des denrées alimentaires. La partie „Bilan économique“ concerne la problématique des rendements, des intrants et du main-d'oeuvre.

La partie finale montre les possibilités de développement du marché des produits bio. L'avenir de l'agriculture peut consister à l'introduction des produits en restaurations publiques et privées, au agrotourisme,..Les possibilités sont multiples.

SUMMARY

This thesis deals with a position of bio products and ecological farms on czech and french markets. The main problems included are evolution of this sort of agriculture in France and in the Czech Republic, but also the legislation and different ways of distribution.

The first part shows general methods and techniques used in ecological farming for efficient performance. The method „biodynamique“ and transformation to ecological farming are mentined.

From 1991, European Union recognized organic agriculture, it means all farmers, producers and distributors have to observe the european regulations. These regulations include control procedure, labelling and using of national and european logos.

Next part treats of manufacturing, commerce and ecological products consumption. This part analyse actual situation of these two markets. There are mentioned all possibilities of commerce from direct sale to chain store. I tried to compare prices of bio products and intensive agriculture products in the Czech Republic, because it 's usually price which discourage a potential consumer. Another arguments are ignorance or inaccessibility, mostly in the countryside.

For every producer, ecological agriculture is first of all business. So to become succesful, it's necessary to select correct effectual marketing strategy.

Evaluation of ecological farming results has to include not only economic performance, but also environmental impacts. The part „bilan économique“ deals with profitability, inputs and human capital.

The last part present possibilities of ecological market development. Future of ecological agriculture can go through community and private feeding ou agricultural tourism... Possibilities are numberless.

ANOTACE

Příjmení a jméno autora:

Veronika Čerbáková

Název katedry a fakulty:

Filozofická fakulta, katedra romanistiky

Název bakalářské práce:

Pozice bio produktů a ekofarem na českém a francouzském trhu

Vedoucí bakalářské práce:

Ing. Michel Viland

Počet stran a příloh:

69 stran, 4 přílohy

Počet titulů použité literatury:

Literatura: 5, internetové odkazy: 6

Klíčová slova: Bio produkty, ekologické zemědělství, přechod na ekologické zemědělství, legislativa, certifikace a kontrola, zpracování a prodej, spotřeba bioproduktů a cena, srovnání cen, marketingové strategie, hodnocení rentability, věda a výzkum, agroturistika.

Charakteristika bakalářské práce:

Bakalářská práce na téma „Postavení bio produktů a ekofarem na českém a francouzském trhu“ se zabývá oblastí ekologického zemědělství. Problematika bakalářské práce se orientuje na všechny aspekty tohoto typu produkce, od pěstování až po konečnou spotřebu. Cílem této práce je studovat všechny procesy v rámci ekologického zemědělství.

V úvodu se práce zaměřuje na metody a technologie používané v ekologickém zemědělství, pro lepší pochopení celého smyslu této produkce. Následuje vývoj českého a francouzského trhu, který se v obou zemích značně liší. Na to navazuje aktuální stav ekologického zemědělství ve Francii, v České republice, ale i ve světě.

Další část je věnovaná legislativě spojené s bio produkcí, na úrovni národní ale i Evropské unie. Je zde zmíněna kontrola pravosti bio produktů ve všech fázích - od pěstování po zpracování.

Oblast prodeje a konzumace ukazuje možnosti distribuce bio produktů, včetně porovnání cen s konvenčními potravinami.

Poslední část nahlíží na možné směry budoucího rozvoje, současné trendy a propagaci.

BIBLIOGRAPHIE

LES OUVRAGES

- Catherine de Silguy (1991), *L'agriculture biologique, Que sais -je?*, Presses universitaires de France, 126 pages
- Lyllian de Goff (2006), *Manger bio c'est pas du luxe*, Terre vivante, 125 p.
- Mathieu Calame (2007), *Une agriculture pour le XXIème siècle, manifeste pour une agronomie biologique*, Editions Charles Léopold Mayer et Nature & Progrès, 154 p.
- Bořivoj Šarapatka (2005) *Ekologické zemědělství II*, PRO-BIO Šumperk, 333 p.
- Bořivoj Šarapatka (2006) *Ekologické zemědělství v praxi*, PRO-BIO Šumperk, 502 p.

LES REFERENCES SUR LES WEB

- www.pro-bio.cz
- www.eagri.cz
- www.agencebio.fr
- www.europa.eu
- www.biosfera.cz
- www.kez.cz

LISTE DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES

LES TABLEAUX

Le tableau n°1: Les subventions payées en total (Kc).....	13
Le tableau n°2: L'évolution des surfaces cultivées en bio.....	18
Le tableau n°3: L'ordre des régions selon le nombre d'exploitations.....	23
Le tableau n°4: La répartition des ventes de produits bio en RT.....	46
Le tableau n°5: La comparaison des prix par rapport aux produits conventionnels.....	49

GRAPHIQUES

Le graphique n°1: La répartition départementale des surfaces.....	21
Le graphique n°2: La répartition départementale du nombre d'exploitations.....	22
Le graphique n°3: La répartition des surfaces dans le monde en 2007.....	24
Le graphique n°4: La répartition des entreprises ayant une activité biologique.....	42
Le graphique n°5: La répartition des ventes de produits bio en France en 2008.....	46
Le graphique n°6: La consommation totale de produits bio dans l'UE.....	47

ANNEXES

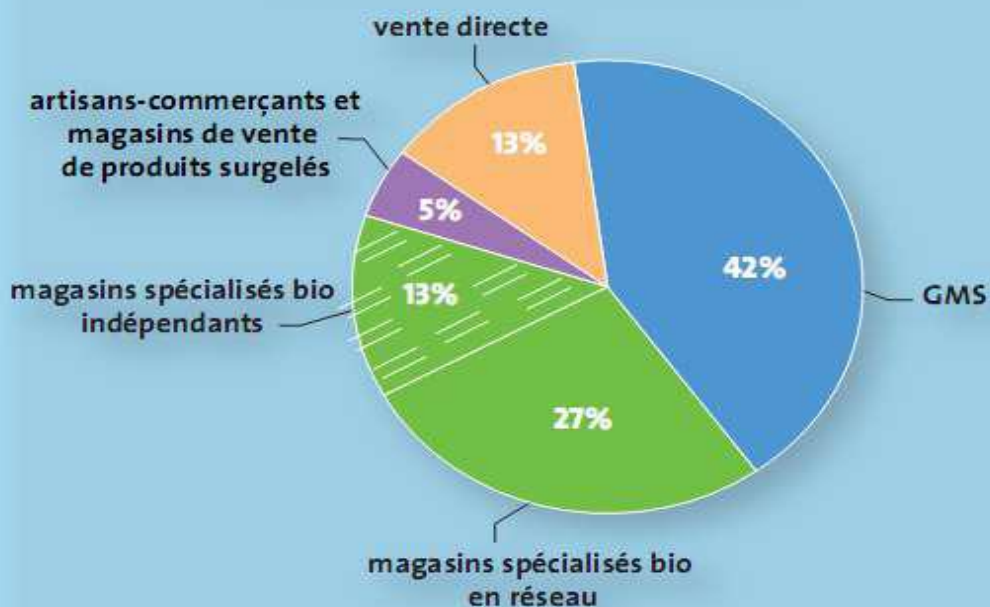
Annexe n°1: La répartition des ventes de produits bio en France en 2008 (en valeur)

Annexe n°2: La répartition des ventes de produits bio par grande catégorie en 2008

Annexe n°3: L'évolution du nombre d'exploitations engagées en bio

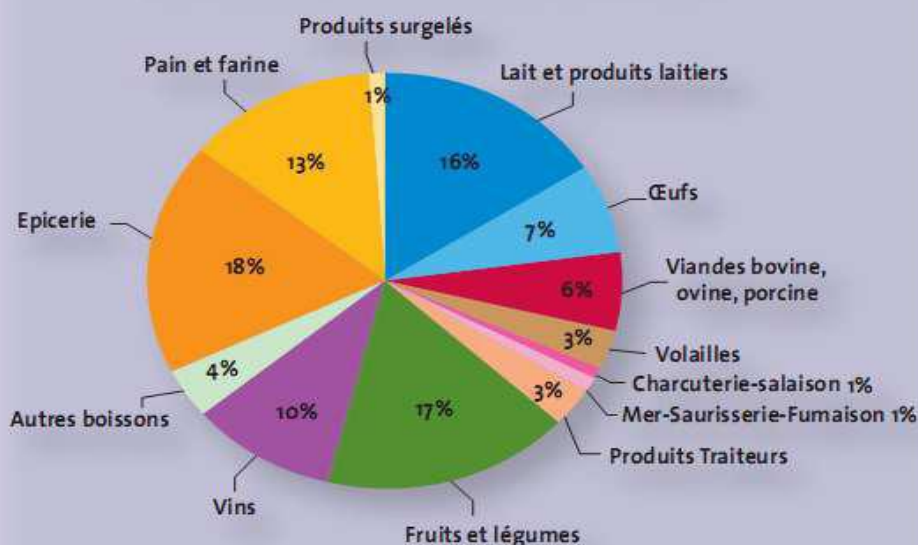
Annexe n°4: L'exemple d'une publicité français concernant l'agriculture biologique

Répartition des ventes de produits bio en France en 2008 (en valeur)



Source : Evaluation de la consommation alimentaire biologique
AND-International / Agence BIO - 2009

Répartition des ventes de produits bio par grande catégorie, tous circuits confondus en 2008 (en valeur)



Source : Evaluation de la consommation alimentaire biologique
AND-International / Agence Bio - 2009

Evolution du nombre d'exploitations engagées en bio et des surfaces en mode de production biologiques

